

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

Liste des Souscripteurs	41
Une proclamation révolutionnaire en Indochine, par E. C.	42
Au Djebel Druse	44
La Révolte Afridi et le problème de la frontière du Nord-Ouest, par Jacques WEULERSSE	46
La Représentation des Indigènes au Tonkin	49
Le Problème de la suppression des Droits internationaux en Chine, par A. M.	50
Au Turkestan : l'activité des Basmatchis, par F. T. ..	52
Orientalisme révolutionnaire (Etude des méthodes bolchevistes), par B. NIKITINE	54
Indochine. — L'emprunt colonial. — Un discours de M. A. Sarraut. — La liaison aérienne France-Indochine. — La crise économique et le commerce du riz en Cochinchine. — Réformes constitutionnelles au Tonkin. — Les grandes manœuvres	59
Levant. — Conventions commerciales. — Informations économiques sur les pays de mandat français. — Le point de vue des nationalistes syriens. — L'activité communiste en Palestine. — Pour l'amélioration de la situation du fellah. — Ratification du traité anglo-iraki. — Relations de la Turquie avec les peuples balkaniques et avec l'Italie. — L'établissement des réfugiés grecs d'Anatolie en Grèce. — La situation intérieure en Turquie	63
Extrême-Orient. — Siam. Un congrès de médecine tropicale à Bangkok	67
Chine. Tchang Sue Liang à Tientsin. — Envoyés de la S. D. N. en Chine. — Le nouveau ministre de Chine à Paris. — Un emprunt chinois en Amérique	68
Japon. Un grave différend soviéto-japonais. — L'extension du chômage.	69
Asie anglaise. — L'agitation nationaliste	71
Bibliographie	72

CARTE

La frontière du Nord-Ouest de l'Inde	46
--	----

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MOIS DE JANVIER

Yver Bapterosses, à Briare	250 »
Chambre de commerce d'Haiphong; J. Ricome, à Alger; chacun 100 fr.	200 »
Cercle des Officiers Français, à Tien-Tsin; Mission Catholique, à Canton; Ambassade de France, à Stamboul; chacun 75 fr.	225 »
Brylinski, à Paris; Jean Gout, ministre plénipotentiaire, à Paris; Poignant, à Paris; Bibliothèque municipale de Nîmes; Mourier, à Saint-Etienne; Lionel Marie, à Paris; Sous-Direction d'Asie, au Ministère des Affaires Etrangères, à Paris; Le Secrétaire des Missions Etrangères, à Paris; Dedin-Laporte, à Paris; Bibliothèque de garnison de Nam-Dinh; Zeiller, à Paris; Le chef du 2 ^e Bureau, Etat-Major de l'Armée, à Paris; Cercle de l'Union, à Hanoï; Ouriou, à Paris; *Terres, à Asnières; Boulogne, à Alger; A. Defruit, à Paris; Cte de Maleissye-Melun, à Paris; P. Lefèvre-Pontalis, ministre plénipotentiaire, à Paris; P. Berron, à Gräffenstaden; Comité de l'Indochine, à Paris; H. Parent, à Paris; A. Alby, à Paris; Médecin général Picqué, à Fès; Automobile Club de France, à Paris; Bibliothèque du Port de Toulon; Docteur Vaillant, à Arras; *Duplessis-Kergomard, à Paris; Association amicale des anciens élèves de l'Ecole municipale de Cholon; Bibliothèque de l'Ecole d'application d'artillerie à Fontainebleau; Le Maréchal Lyautey, commissaire général de l'Exposition Coloniale, à Paris; Cercle des Officiers de Toulouse; Réunion des Officiers de Toulon; Le Directeur des Finances de l'Indochine, à Hanoï; Le Maréchal Franchet d'Espérey, à Paris; Victor Dumas, à Corps; Marc de Sambucy, à Saint-Etienne du Grès; Général Sucillon, à Salies-de-Béarn; Dufourcq, à Paris; P. Guillaud, à Casablanca; Bibliothèque nationale, à Alger; Le Chef du Service colonial, à Nantes; Bibliothèque de l'Université de Lyon; Regelsperger, à Rochefort-sur-Mer; Lieutenant d'Olce, à Orléansville; Biblio-	
A reporter	675 »

Report 675 »

thèque des Officiers du R. I. C., à Brest; G. Teissier, à Paris; Loustolan, à Pau; Bibliothèque de l'Université, à Alger; Bibliothèque de la Chambre des Députés, à Paris; Bonamy, à Paris; G. Ficker, à Paris; Martin-Jarraud, à Bizerte. Chacun 50 fr. 2.600 »

Réunion des Officiers, à Marseille; Colonel Mensier, à Antibes; Monod, à Lyon; Général Brémond, à Paris; Bibliothèque de garnison, à Brest; Commandant Besnier, à Paris; *Lieutenant Demule, à Nogent-sur-Marne; Général Michard, à la Roche de Glun; Tillinac, à Paris; chacun 45 fr. 405 »

F. Villelongue, à Lyon; Pardailhé-Galabrun, à Paris; Capitaine Hayaert, à Malo-les-Bains; J. Cyrot, à Marseille; chacun 40 fr. 160 »

Total : 3.840 francs.

Nota : les noms précédés d'une astérisque sont ceux des adhérents nouveaux.

Une proclamation révolutionnaire en Indochine

Le calme relatif que l'on est heureux de constater en Indochine à l'heure actuelle ne doit pas laisser supposer que l'apaisement s'est fait dans tous les esprits. Les ennemis de notre œuvre coloniale ne désarment pas. Les meneurs, installés à l'étranger, multiplient leurs efforts pour exciter contre la France leurs compatriotes annamites.

Sans exagérer la portée de pareils appels à la révolte (dont il n'est pas du tout certain qu'ils doivent être aveuglément suivis par les masses populaires), on constate qu'une vigilance de tous les instants s'impose au gouvernement indochinois. Il est bon que l'opinion française soit instruite de ces sourdes menées contre notre œuvre coloniale.

La proclamation dont nous publions le texte ci-dessous a été expédiée en Indochine par les voies les plus rapides (avion postal de la ligne Hollande-Java). Elle est intéressante à plus d'un titre. D'abord elle vient de Suisse : Nous savons par un autre document très suggestif que les révolutionnaires « ont installé provisoirement la direction du parti à Berne, en Suisse, où ils ont obtenu leur admission dans les différentes organisations politiques internationales des peuples faibles et opprimés ».

En second lieu, cette proclamation trace un plan général d'action révolutionnaire, divisé en plusieurs étapes successives, dont la première, celle des « manifestations pacifiques » est aujourd'hui finie et dont la cinquième et dernière sera la « proclamation de l'indépendance ». La deuxième étape, à laquelle la proclamation que voici

est consacrée, est celle du boycottage des marchandises françaises.

Genève, le 27 novembre 1930.

Le Comité de l'Indépendance indochinoise en Suisse, Section des démarches diplomatiques et de la propagande internationale, à MM. les Chefs des différentes organisations politiques, intellectuelles, religieuses, sociales et révolutionnaires de l'Indochine.

Messieurs et chers compatriotes,

Le drapeau rouge ou plutôt l'étendard sanglant est hissé au haut du cœur patriotique indochinois depuis bientôt un an et après le glorieux signal nationaliste de Yen-Bay, nos vaillants compatriotes ont répondu courageusement au sublime mouvement de l'Indépendance de notre chère Patrie l'Indochine envahie et opprimée par des barbares français; et, à l'étranger, nous, le Comité nationaliste de l'indépendance indochinoise, nous enregistrons douloureusement, mais avec grande confiance et profond respect, au Livre d'Or l'ultime sacrifice du dixième mille de généreux et vrais patriotes indochinois, hommes et femmes, vieillards et enfants qui ont versé leur sang précieux ou qui ont rejoint glorieusement la Bastille moderne, l'Oulo-Condor ou la Guyane, pour l'apaisement de la légitime vengeance de nos ancêtres et pour la vie libre et indépendante de nos descendants.

Peuple indochinois, inclinons-nous, oui, inclinons-nous tous, une minute chaque matin au lever du soleil en signe de deuil national en l'honneur de ces nobles martyrs patriotiques et prions respectueusement leurs mânes de guider fermement nos pas vers le chemin de l'indépendance nationale.

Crions donc de toute notre force et de toute notre âme :

« Vive l'Indochine et à bas la France impérialiste ! »

Puisque l'étendard sanglant est déjà levé, levons-nous tous, hommes et femmes, vieillards et enfants, militaires et civils, fonctionnaires et paysans, moines et bonzes, catholiques et bouddhistes, caodaïstes et francs-maçons, en un mot : tous, avec courage et confiance, pour crier hautement justice contre la barbarie française pour l'indépendance nationale.

Nous avons commencé par des manifestations à mains vides, nous devons continuer par le *boycottage général de toutes les marchandises françaises* et ensuite par la *désobéissance civile* avant que les grandes puissances du monde, l'Amérique, l'Allemagne, l'Italie, la Russie, la Turquie, la Chine, le Japon et le Siam mobilisant leurs nobles armées viennent à notre secours pour écraser la féroce France impérialiste, menteuse et hypocrite.

Proclamez donc, et à haute voix, nous vous en supplions, Messieurs les chefs des partis et des organisations politiques, intellectuelles, religieuses, sociales et révolutionnaires, le *boycottage général des marchandises françaises*, en expliquant clairement à nos chers et vaillants compatriotes que la France impérialiste, loin d'être bonne et juste, a laissé ses hordes brutales et avides de sang et d'argent venir s'emparer injustement de notre pays, tuer nos hommes et égorger odieusement nos enfants et nos compatriotes.

Et si vous faites bien votre devoir d'hommes et de bons compatriotes, nous sommes persuadés d'avance que là-bas nos braves compatriotes sauront se restreindre dans le choix et l'usage des denrées et des choses et que tous verront comme nous que l'opium, l'alcool et la prostitution, qui sont des poisons violents à effet lent, importés de France et répandus par les soins du gouvernement, sont destinés à miner notre énergie et à détruire habilement notre race.

Le tabac, les drogues, les conserves, le sel et mille autres produits dits alimentaires ou médicamenteux français viennent ensuite nous empoisonner et tarir nos bourses et nos économies.

En somme, nous n'avons nullement besoin des produits français; nous pouvons donc nous abstenir totalement de ces produits qui ne peuvent que nous être nuisibles à tous les points de vue.

D'abord les impérialistes français, sous le prétexte de nous civiliser, ne nous apprennent qu'à écrire et à parler passablement le français et rien que le français, uniquement pour se servir de nous pour leur méthodique exploitation morale et matérielle de notre pauvre Indochine et de nos malheureux compatriotes. Ils ont fait de nos frères leurs miliciens et leurs soldats ou plutôt leurs gardes esclaves, qui ne sont pas pour notre défense, mais qui n'ont de raison d'exister que pour nous encadrer hermétiquement dans le cercle de notre servitude et nous tuer impitoyablement quand nous ne pouvons plus supporter leurs exactions, c'est-à-dire quand nous voulons secouer leur néfaste joug, ce qu'ils dénomment rébellion, révolution, communisme, mentes, etc...

Au point de vue du bien-être commun, les impérialistes français ne s'occupent que de la construction de châteaux à étages et de routes goudronnées pour le plaisir de leur existence personnelle et pour le roulement silencieux de leurs automobiles princières acquises aux frais de notre sang et de notre sueur; alors qu'à la campagne, nos champs souffrent de la famine, des épidémies et des difficultés de communication et nos enfants, en haillons ou tout nus, ressemblent à des squelettes barbouillés de boue et de gale, grelottent ou pleurnichent lamentablement au fond des huttes et des cabanes, pendant que les vêtements et les riz produits du travail de leurs parents se transforment systématiquement en impôts et en taxes pour s'en aller en contributions aux dépenses inutiles des seigneurs français, leurs tyrans.

Les Français, voilà nos ennemis mortels; donc débarrassons-nous de leur présence par le *boycottage général* de leurs produits et de leurs relations.

Puisque le français nous est prescrit par leurs méchancetés, nous devons haïr leurs manières et mépriser leurs marchandises. Et ce faisant, nous travaillerons en même temps pour le *salut national* et pour l'*Indépendance de notre pauvre pays envahi et asservi depuis bientôt un siècle*.

Le boycottage décrété ainsi est logique et très facile à réaliser, car réellement nous n'avons pas besoin de Français et de produits français. Tout ce que les Français nous vendent actuellement, notre Indochine l'a et nos braves compatriotes peuvent le faire facilement, bien et à bon marché.

Nous n'avons pas besoin d'opium français qui détruit la vigueur de notre race; des alcools et des liqueurs français qui abrutissent notre intelligence; de la prostitution française qui rend nos femmes et nos filles misérables, stériles et adultères; des tissus français qui nous coûtent cher et qui ne servent qu'à faire de nous des mannequins à l'image française au détriment de nos soieries et de nos étoffes; de pain et de condiments français qui sont des ennemis de notre nourriture nationale, le riz et la saumure; de conserves et de drogues françaises qui ne sont que des poisons scientifiques à effet lent et sûr qui détruisent discrètement les germes de notre race; des automobiles françaises dont la vente enrichit nos ennemis et l'usage ruine nos ressources et nos moyens de locomotion locale, nos chevaux et nos chars; de la culture française qui bourre les crânes de nos enfants et qui nous force à accepter la domination française jusqu'à l'éternité en faisant croire à nos descendants que nos ancêtres étaient des

Gaulois et que nous devrions aimer la France, notre mère-patrie; des croyances et des habitudes françaises qui nous font oublier avec leur culte national nos malheureux ancêtres qui furent massacrés ou assassinés par des Français lors de la conquête et qui nous font croire que notre Indochine ne pourrait être tranquille et prospère qu'avec la domination française, alors que le moindre peuple de la terre aspire l'indépendance et jouit de la liberté.

Peuples d'Indochine, n'oubliez pas surtout que l'*Indochine est aux Indochinois* et que *l'avenir est aux jeunes gens*. Donc, garçons et filles, hommes et femmes, ayez confiance et unissez-vous la main dans la main pour la réalisation de la plus grande œuvre humaine et nationaliste, qui est l'indépendance de notre chère Indochine par différentes étapes libératrices imposées stoïquement aux envahisseurs et qui sont :

- 1° les manifestations pacifiques;
- 2° le boycottage des marchandises;
- 3° la grève générale scolaire et ouvrière;
- 4° la désobéissance civile;
- 5° la proclamation de l'indépendance.

Ayant confiance en notre âme indochinoise, permettez-nous, Messieurs et chers compatriotes de croire et de dire en ce moment de détresse nationale que si, réellement vous êtes fils d'Indochine, fidèles à votre race et dévoués à votre pays, vous n'écoutez pas les émissaires français ou les vendeurs de pays comme le célèbre poète, mais traître et égoïste Rabindranath Tagore, qui, pour quelques dollars anglais, parlant de son propre pays, a écrit dans un journal américain ceci : « Il m'est totalement impossible d'imaginer une Inde indépendante, à l'heure actuelle, parce que nous, peuples de l'Inde, sommes incapables, par nous-même, de maintenir cette indépendance. Supposons que les Anglais se retirent, il se peut très bien qu'une petite tribu guerrière comme l'Afghanistan entre dans l'Inde et la contrôle. Dans ce cas notre liberté serait moindre qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous n'avons pas les moyens de résister. Nos modernes nationalistes se meuvent dans le vide parce qu'ils prônent une chose que, faute de moyens, nous ne pouvons revendiquer et encore moins conserver. » Voilà les bonnes paroles du traître bengalais, que nous sommes sûrs de retrouver prochainement dans la bouche des traîtres indochinois qui, pour un ruban tricolore ou pour un grade mandarinale ou encore pour quelques piastres sonnantes, n'hésiteraient pas à les répéter à haute voix à propos de l'indépendance indochinoise.

Que tout individu qui dirait de pareils propos trompeurs ait la tête tranchée, réduite en poussière!

Ne faites pas comme ce grand traître bengalais, mais ayez le courage de proclamer ouvertement, comme le saint homme Mahatma Gandhi, cette fière déclaration : « Nous lutterons jusqu'au bout pour obtenir satisfaction. Nous remplirons toutes les prisons du pays de nos partisans, et nous ferons même le sacrifice de notre vie, si c'est nécessaire, pour l'indépendance des Indes ». *Grâce à cette décision de maître et de patriote sans peur et sans reproche, les Indes auront bientôt leur indépendance*. A nous donc, Indochinois, notre tour est venu d'imiter cet intrépide Mahatma Gandhi et notre chère Indochine suivra de près l'heureux sort des Indes.

Encore une fois, courage! Chers compatriotes, réveillez-vous et empresses-vous pour former les premiers bataillons de l'indépendance. Faites-nous voir qu'il sortira de vos rangs des Napoléon, des Jeanne d'Arc ou plutôt des Trân-Hung-Dao, des Trung-Trac et Trung-Nhi.

Allons, enfants de la patrie, le jour de Gloire est arrivé; ne tremblez plus : haut les cœurs, pour crier de toute notre force : Compatriotes, en avant, vive le boycottage et à bas l'impérialisme français!

Avancez, avancez-vous toujours et nous serons derrière vous pour vous soutenir par nos actives démarches diplomatiques internationales. Si vous avez besoin de nous, nous serons tout à vous de cœur avec notre savoir, notre force, notre âme et une armée de cent mille hommes bien équipés et bien entraînés, qui ne tarderait pas d'arriver à votre secours par les voies de terre, de mer et d'air au jour le plus propice, c'est-à-dire dès que toute l'Indochine aurait réalisé les quatre premières étapes révolutionnaires.

Notre Indochine a plus de vingt-cinq millions d'habitants; nous pourrions donc sacrifier dix millions d'hommes, pour assurer la liberté de nos descendants et pour venger nos ancêtres, s'il le faut. Donc n'ayez pas peur et soutenez-vous dans la communion d'idées et d'actions de tous les compatriotes réunis solidairement par le même sentiment patriotique pour la libération nationale.

Prouvez donc votre entente par une cohésion des mouvements du Nord du Tonkin jusqu'au Sud de la Cochinchine. Et si l'on vous demande combien vous êtes, dites que du Nord au Sud, vous n'êtes qu'une seule et unique âme patriotique, pétrie, unie et résolue inébranlablement dans votre entreprise de l'Indépendance de l'Indochine.

Et nous à l'étranger, nous tâcherons de faire marcher la Société des Nations, la Haute Cour de Justice internationale de la Haye et de Genève, l'Amérique et l'Europe en notre faveur. Déjà nous avons réussi en partie dans nos démarches et nous espérons arriver jusqu'au bout et au but visé.

Que celui qui reçoit cette proclamation la traduise en Annamite, en Cambodgien, en Laotien, en Chinois, etc., pour l'imprimer et la répandre sur le territoire de l'Indochine.

Que cette copie soit recopiée en trois exemplaires et distribuée à des élèves de trois écoles différentes de garçons et de filles et que tout réceptionnaire d'une de ces copies ait le devoir national de la reproduire et de la répandre partout où il va. Que tout réceptionnaire de cette copie qui ne fera pas ce que son devoir patriotique lui commande de faire, soit maudit du ciel et des génies et qu'il reçoive en guise de punition toutes sortes de malheurs et que le Tribunal révolutionnaire prononce une sentence de mort contre lui et contre sa famille. Tout réceptionnaire de cette proclamation a l'obligation de faire une active propagande pour le boycottage des marchandises françaises; s'il ne le fait pas, lui et sa famille seront impitoyablement tués à la prochaine grève générale.

Tout fonctionnaire ou mandarin français ou indochinois qui fera obstacle à cet ordre de boycottage des marchandises françaises aura la tête tranchée par une commission secrète d'exécution capitale.

Le boycottage général des marchandises françaises doit être commencé dès la réception de la présente proclamation et il doit être effectif à partir du premier janvier 1931.

Les prochaines fêtes du Têt de l'année Tân-Mui seront réduites à leur plus simple expression, car notre pays est actuellement en détresse et nous sommes en deuil national pour nos vaillants aînés tombés récemment aux champs d'honneur du Tonkin, de l'Annam et de Cochinchine.

A la fête du Têt prochain, toute maison qui fera usage de tabac, de biscuits, de liqueurs français, etc... sera réputée anti-nationaliste et sera incendiée spontanément par des révolutionnaires du lieu même.

Tout marchand qui n'obéira pas à cet ordre de boycottage aura sa boutique pillée et sa famille assassinée impitoyablement par des partisans occultes.

Que tous les jeunes gens, garçons et filles, soient munis de poignards, de bombes et de revolvers et qu'ils soient prêts pour la prochaine mobilisation générale et pour le jour de la proclamation de l'Indépendance de l'Indochine.

En attendant que les armes et les munitions nous soient remises par des grandes puissances étrangères appelées à

votre secours par nos démarches; exercez-vous et entraînez-vous bien posément sans crainte et sans hésitation.

Pleins de confiance en votre grandeur d'âme patriotique, nous vous saluons fraternellement en vous souhaitant de tout notre cœur bon courage et bonne réussite.

*Le Comité de l'indépendance indochinoise
en Suisse.*

C'est un échantillon bien typique de la littérature révolutionnaire annamite que le factum qu'on vient de lire. Rien n'y manque: allusions à la Marseillaise, à la Bastille de l'ancien régime, véhémentes invectives contre « la féroce France impérialiste », contre nos « hordes brutales, avides de sang et d'argent ». Les auteurs ne s'arrêtent devant aucune exagération, devant aucune contre-vérité.

Ce verbiage grandiloquent suffirait-il à soulever les masses? Non, sans doute, car la proclamation y ajoute perfidement des arguments qui sont bien, eux aussi, dans les habitudes des révolutionnaires annamites: c'est d'abord la fallacieuse promesse d'une intervention de la Société des Nations, d'un secours armé des grandes puissances; et c'est surtout la menace du meurtre et de l'incendie pour les habitants paisibles qui se refuseraient à participer au mouvement.

Les auteurs du factum, qui connaissent bien leurs compatriotes, jugent peut-être ces arguments irrésistibles. Il appartient aux autorités françaises en Indochine de ruiner cette propagande néfaste en poursuivant une politique droite et ferme, en prodiguant les encouragements aux fonctionnaires indigènes loyaux et aux habitants paisibles et en réprimant sans faiblesse les tentatives locales d'agitation.

E. C.

AU DJEBEL DRUSE

Depuis la révolte de 1925-1927, le petit état du Djebel Druse a subi une transformation profonde. Sous l'impulsion d'un administrateur éminent, les progrès réalisés ont été considérables et s'ils ne peuvent prétendre à transformer les mœurs des habitants d'un pays qui demeure encore soumis à l'influence et à l'autorité de ses chefs traditionnels (l'œuvre est en effet de très longue haleine et exige une patience et une continuité d'efforts soutenus), du moins tendent-ils à en mettre en pleine valeur les parties susceptibles de l'être. *L'Asie française* commence aujourd'hui, grâce à l'obligeance d'un des principaux collaborateurs du général Clément-Grandcourt, la publication d'une série de courtes études qui feront connaître à ses lecteurs cette œuvre remarquable (*Rédaction*).

I. — Après la pacification, la reconstruction

Après les colonnes du Général Andréa, en 1926, et quelques opérations de police menées

par son successeur le Colonel Henry, dans la région chaotique du Leja, au printemps 1927, la pacification du Djebel Druse pouvait être considérée comme virtuellement terminée. Soltan Attrache et sa garde prétorienne, suivis de quelques groupements épars de dissidents, se réfugiaient en Transjordanie sous la protection de l'Emir Abdallah.

La présence de ces rebelles, pouvant encore totaliser un chiffre de 600 fusils aux confins Sud du Djebel Druse, constituait une menace permanente que le contrôle de nos amis les Anglais ne parvenait pas à atténuer. Des mesures furent aussitôt prises par le Colonel Callais, Gouverneur p.i. du Djebel Druse, et une répartition judicieuse de nos troupes fermait aux dissidents les portes du Djebel en rendant vaines toutes velléités d'incursions de leur part. Vers la fin de 1927, la pacification devenait définitive et, à l'abri de tout danger extérieur, le Colonel Clément-Grandcourt, nommé Gouverneur, put alors commencer son œuvre de reconstruction au Djebel Druse.

Pour se rendre compte des efforts considérables déployés dans ce pays depuis cette date, il est utile de dire quelques mots sur la situation du Djebel Druse, antérieurement à la rébellion. On sait dans quelles circonstances les Druses, qui avaient en 1924 un gouverneur indigène, l'Emir Sélim, furent amenés à demander eux-mêmes qu'un gouverneur français fût placé à la tête de leur pays : les finances sans contrôle étaient dilapidées, les impôts perçus de la façon la plus empirique et la plus arbitraire, et le pays végétait sans aucun progrès, au milieu de dissensions intestines et d'intrigues politiques qui occasionnaient un malaise général parmi la population.

Le Capitaine Carbillet fut alors nommé gouverneur du Djebel. Grâce à son énergie et à ses qualités d'administrateur avisé, cet officier put arriver rapidement à donner à ce pays un semblant d'administration qui marqua le début d'une ère nouvelle et le retour à l'ordre dans tous les domaines de l'activité sociale. Lorsque l'insurrection éclata un an après, une quinzaine d'écoles où l'on enseignait le français avaient été créées, de nombreuses pistes avaient été ouvertes, et une canalisation souterraine amenait à Soueida les eaux potables d'une source située à 15 kms de la capitale.

L'insurrection éclata en 1925, et les efforts déployés par le Capitaine Carbillet furent anéantis par l'instinct destructeur qui caractérise généralement l'indigène lorsqu'il est livré à lui-même. Après deux années d'insurrection, rien n'existait plus de l'œuvre commencée par Carbillet ; il fallut tout rétablir sur de nouvelles bases, les archives même de cette administration embryonnaire ayant été détruites.

Le programme de reconstruction d'un pays

comme le Djebel Druse, où tout était à créer de toutes pièces, réclamait, de la part de son nouveau gouverneur, de l'énergie et une certaine adaptation aux exigences des mœurs de ses habitants, que leur esprit d'indépendance et leur orgueil rendaient parfois des contribuables peu souples et réfractaires à la rigidité d'une saine administration. Le général Clément-Grandcourt sut à la fois concilier l'énergie et la souplesse ; il réussit, en l'espace de moins de trois ans, à donner à ce petit pays une impulsion réalisatrice qui lui permit de se suffire à lui-même par le simple jeu de ses rouages administratifs.

*
**

Dans une série d'études sommaires sur le Djebel Druse, nous nous proposons d'exposer les diverses manifestations de son activité, en donnant aux chiffres le soin de les mettre en relief mieux que ne pourrait le faire une argumentation littéraire. Nous nous bornerons aujourd'hui à un aperçu rapide de la réorganisation financière de cet Etat depuis l'insurrection et des progrès réalisés dans cette branche vitale de l'administration.

II. — La réorganisation financière

Aussitôt après la pacification du Djebel Druse par les colonnes du Général Andrea, l'organisation financière fut mise sur pied.

Grâce à l'esprit d'économie de l'ancien gouverneur du pays, le Capitaine Carbillet, une somme assez importante avait été mise à l'abri au moment de l'insurrection ; elle permit à la nouvelle administration d'entreprendre sans grosses difficultés l'œuvre de réorganisation. Cet avoir consistait en valeurs déposées à la Banque de Syrie et du Grand Liban dont le montant était évalué à 400.000 francs et en une certaine somme en or, de l'ordre de 1.500.000 francs, qui fut retirée de la caisse des finances quelques jours avant la rébellion pour être déposée dans la citadelle en prévision des événements. Les années qui suivirent furent donc employées à consolider l'état financier du Djebel Druse, en récupérant d'une part les lourds arriérés d'impôts, et en établissant d'autre part sur une nouvelle assiette ceux de l'exercice en cours. Une année après, en 1928, la situation financière était complètement restaurée et le budget de ce petit Etat, qui atteignait alors 4 millions, fut sensiblement amélioré dans les années qui suivirent, puisqu'il permit d'atteindre le chiffre de 6 millions à l'exercice 1930.

En examinant le budget de 1930, qui est sensiblement le même que celui de l'exercice précédent, nous remarquerons que la majeure partie des dépenses est entièrement destinée à l'outillage économique du pays, et à la propagation de l'influence française ; cette dernière se

réalisant par l'enseignement d'une part et par l'assistance publique d'autre part :

Services économiques et travaux publics : 2.000.000 fr. ;
Hygiène et assistance publique : 210.000 fr. ;
Instruction publique : 720.000 fr.

Dans une prochaine note, nous exposerons en détail les progrès réalisés dans ces différents services.

LA RÉVOLTE AFRIDI

ET LE PROBLÈME DE LA FRONTIÈRE DU NORD-OUEST

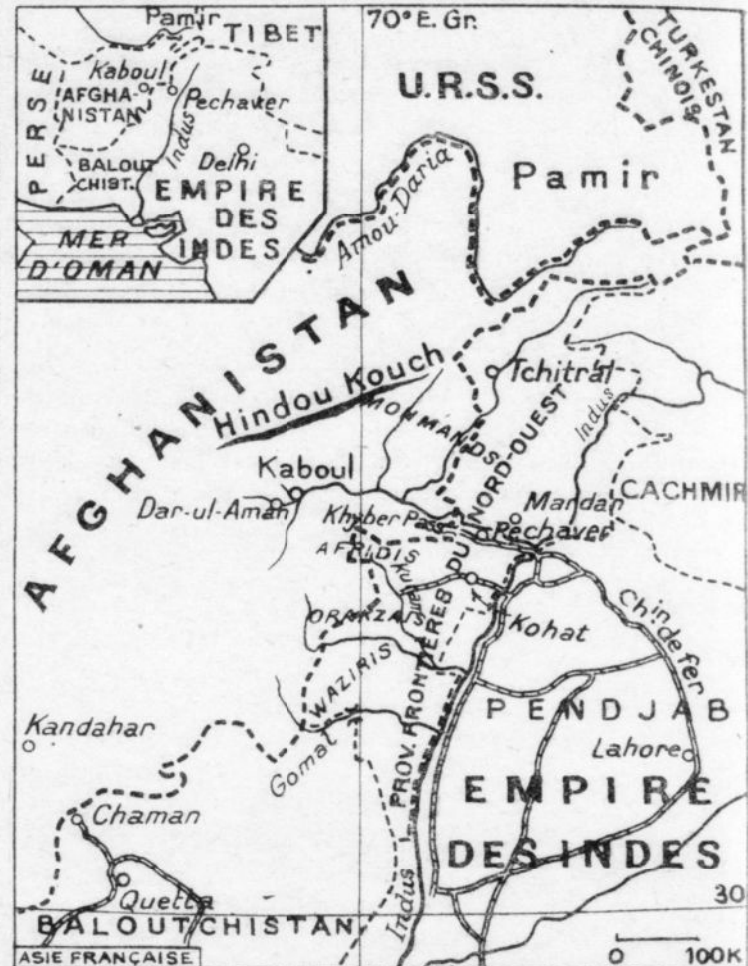
Dans l'Empire des Indes, à tant de difficultés internes, et de si redoutables, dont il a été question dans le dernier numéro de *l'Asie française* (1), est encore venu s'ajouter au cours de l'année dernière le péril extérieur. La révolte des tribus montagnardes de la frontière du Nord-Ouest, connues du public sous le nom commun d'Afridis, a posé à nouveau, et avec une acuité soudaine, le grand problème de la défense des Indes.

Jamais Empire pourtant ne parut mieux défendu par la nature : les hautes chaînes Himaïennes, coupées d'abîmes, doublées au Sud de jungles fiévreuses et bordées au Nord des solitudes quasi-désertes du Thibet, lui font un infranchissable rempart ; et à l'Ouest même, les 900 milles qui s'étendent des hauteurs du Pamir aux rives du Golfe d'Oman sont tout en rudes et âpres montagnes dépassant souvent 3.000 et tombant rarement au-dessous de 2.000 mètres. Le parallélisme des chaînes qui courent du Nord au Sud tout le long de la frontière leur donne, à elles aussi, l'allure d'une impassable barrière. Au sud les effrayantes sierras Baloutches, aux parois de calcaire nu, tombent à pic sur les sables du Sind : la montagne et la plaine rivalisent de pauvreté, de solitude et d'horreur. Plus au Nord le pays se fait moins inhospitalier : quelques arbres secs et épineux garnissent les pentes, des cultures en terrasse s'accrochent aux flancs des vallées, et des jardins à richesse d'oasis se tapissent au creux des bassins. Même opposition au point de vue humain : sans doute, du Nord au Sud, c'est la même mosaïque de races que l'on rencontre dans ces hautes chaînes, refuge de tous les vaincus et citadelle de tous les rebelles : Turcs, Radjpoutes, Kurdes, Mongols, Persans, Afghans, Arabes, etc... Mais tandis qu'au sud, la plupart des tribus parlent des dialectes Baluch, au Nord ce sont les dialectes Pushtu qui dominent et leur

(1) Voir l'article intitulé *Les événements de l'Inde en 1930*, aux p. 15-19 du numéro de janvier 1931.

extension a fait donner le nom de Pathans à tous les groupes humains qui les parlent de Tchitral à la passe de Gomal : l'unité linguistique voile l'hétérogénéité raciale.

Du Pamir à la mer s'étend, nous l'avons dit, la barrière des montagnes, mais c'est une barrière



LA FRONTIÈRE DU NORD-OUEST DE L'INDE

qui a ses portes, d'autant plus importantes à garder qu'elles sont rares : la côte de Makran, la dépression de Quetta, et la trouée de la Rivière de Kaboul.

Le but dominant de la politique anglaise fut d'occuper solidement ces portes de l'Inde : au sud le succès est complet. Le Makran ne peut inquiéter qui est maître de la mer, et l'Angleterre s'est installée en maîtresse à Quetta, centre du « British Baluchistan », citadelle d'où elle commande toutes les passes et les vallées du pays. Du terminus du chemin de fer poussé jusqu'au pied de la passe de Chaman, elle surveille ou menace Kandahar.

Mais au Nord l'Angleterre fut moins heureuse : la résistance des tribus montagnardes s'appuyait en effet sur celle des Afghans, leurs frères de religion ; malgré de nombreuses expéditions, elle dut se contenter du débouché dans la plaine de la vallée de Kaboul, de la fameuse passe de Khaïber : par là-même elle se condamnait à une éternelle défensive, tactique toujours dangereuse en face de tribus turbulentes.

Pour parer au péril, le Gouvernement de l'In-

de créa ce curieux organisme qu'est la « Province Frontière du Nord-Ouest », organisée en 1901 par Lord Curzon. Elle comprend à la fois cinq districts enlevés au Pendjab voisin, et toute la zone de tribus autonomes qui s'étend de là jusqu'à la frontière de l'Afghanistan, telle qu'elle fut tracée vers 1895.

Ces tribus ne relèvent que des « agences politiques » dont les seuls moyens d'action sont la diplomatie et les subsides en argent ou bien la menace. En effet l'Angleterre n'a point voulu soumettre effectivement les tribus de la montagne ; la conquête eût coûté trop cher : elle s'est contentée d'occuper le « Pendjab utile », s'arrêtant où s'arrêtait la vieille frontière Sikh. Entre les Districts Anglais de la Province du N. W. et l'Afghanistan s'étend une sorte de « no man's land » où les sauvages tribus Pathan continuent de mener inchangée leur vie traditionnelle. Entre leur liberté et la soumission administrée des plaines, c'est le pied des montagnes et leur glacis rocaillieux qui forment la zone de séparation, surveillée, çà et là de postes avancés, de forts et de blockhaus.

Ces lisières de l'Inde qui confinent à l'Irak et qui rappellent étrangement par leur lumière, leur sol et leur vie, les pays méditerranéens, s'en rapprochent aussi au point de vue politique ; la situation des Anglais y présente de multiples analogies avec la nôtre au Maroc. Ici comme là, derrière la ligne de postes, s'étend la terre de liberté ou de dissidence ; ici comme là, dans les tribus et confédérations de tribus qui s'alignent dans les montagnes tout le long de la frontière, Mohmands au Nord, Afridis autour de la passe de Shaïber, Orakzaïs au Tiral et dans la vallée du Kuram, Waziris autour de la Passe de Gomal, c'est bien la même organisation que l'on retrouve : à la « djemmaâ » des Chleuhs correspond la « jirga » ou assemblée générale des hommes de la tribu chez les Pathans ; leurs « maliks » et leurs « mullahs » sont les frères de nos « caïds » et de nos « marabouts » marocains. Ici comme là, la « djihad » ou « guerre sainte » soulève les mêmes enthousiasmes, et la tactique guerrière est la même : le coup de main rapide, imprévu, qui dérouta notre lourde tactique occidentale : aux « djichs » berbères répondent les « lashkars » des Afridis. Mais à ces caractères communs s'ajoutent, se superposent, nous allons le voir, des caractères plus spécifiquement indiens.

*
**

Ce fut en avril 1930 que commencèrent les troubles, et en dehors de la zone tribale, au cœur même de la citadelle anglaise, à Pechaver : le 23 de ce mois, la foule attaquait la police et lapidait des officiers anglais ; un soldat britannique était tué et son corps brûlé par la populace ; il fallait faire donner la troupe et ouvrir le feu sur les émeutiers.

Les troubles reprenaient le même jour dans l'après-midi et plus dangereux encore : cette fois

les mitrailleuses entrèrent en action. En même temps, des mouvements simultanés éclataient dans tous les villages environnants, toujours sur territoire britannique. On se trouvait donc en présence d'un véritable plan de soulèvement concerté, et l'enquête faite après coup en révèle bien le caractère : les révoltés s'appelaient eux-mêmes les « chemises rouges » et avaient choisi le rouge comme drapeau ; leurs proclamations portaient comme emblèmes la faucille et le marteau entrecroisés et les appels révolutionnaires de la « Ligue de la Jeunesse des Frontières » avaient choisi comme devise, le cri fameux de Marx : « Ouvriers et paysans du Monde, unissez-vous ». Parmi les chefs du mouvement, quelques-uns avaient pris jadis « la route d'or pour Samarkand » et Tashkent où fonctionna longtemps l'école soviétique de Propagande orientale.

L'influence soviétique est donc indéniable ; mais il serait exagéré de parler de « mouvement communiste ». On n'a déjà que trop tendance à voir partout des communistes. Dès qu'il y a des troubles en quelque endroit du monde, il est vraiment trop aisé de les expliquer par là : explication paresseuse et dangereuse, car elle empêche souvent d'en chercher les causes locales, réelles et profondes. Ici, comme ailleurs, les communistes ne furent que les exploités des troubles et non point les créateurs. Dans le cas présent, il faut les attribuer à la propagande du Congrès National, à l'esprit de révolte généralisé qui soufflait alors de par tout l'Empire, aux croyances absurdes à la précarité de la domination britannique, à la fin de la « British Raj », et aux trop dures méthodes de taxation aggravées encore par de mauvaises récoltes.

Quoi qu'il en soit, le mouvement des « chemises rouges » alla tout d'abord en s'amplifiant ; le nombre des « membres » de l'association passa de quelques centaines à plusieurs milliers — 25.000 au dire de certains journaux ; la répression était particulièrement difficile parmi cette population de villageois. Comment reconnaître parmi eux les coupables ?

Au même moment, l'agitation gagnait les tribus indépendantes de la montagne : villageois de la plaine et montagnards sont de même sang, de même langue et de même religion, et les relations économiques constantes raffermissent encore ces liens de parenté. Le « Bazar » de Pechaver bruissait d'histoires insensées et d'exhortations à la révolte ; la fameuse « Rue des Conteurs » où se donnent rendez-vous tous les rconteurs de l'Orient musulman, avait retrouvé son animation des grands jours ; devant les « jirgas » des tribus on étalait les soi-disant vêtements sanglants des frères en islam massacrés par l'Angleterre ; des « hadji » — saints personnages — prêchaient la guerre sainte. Les Mohmands du Nord s'ébranlèrent les premiers ; ils furent arrêtés, mais se terrèrent dans des grottes où il était presque impossible de les atteindre ; pendant des jours et des semaines l'Aviation anglaise les bombardait ; parfois par esca-

drilles de plus de 40 avions, sans grand succès apparent.

Enfin, au début de juin, au moment même où les Mohmands semblaient devoir se retirer, ce furent les vrais Afridis eux-mêmes, tribus entourant la passe de Khaïber et les plus proches de Pechaver, qui entrèrent en rébellion : avec une extraordinaire rapidité, en quelques heures, les « lashkars » descendaient dans la plaine, approchant au matin du 5 juin jusqu'aux murs mêmes de Pechaver. Evaluer le nombre des rebelles est impossible : de 7.000 à 14.000 suivant les rapports.

Ce qui rendait la situation inquiétante, c'était qu'au lieu d'apparaître, comme jadis en pillards, ils descendaient maintenant en alliés, en libérateurs, au milieu de populations toutes agitées déjà de mouvements révolutionnaires : les paysans les recevaient ou les cachaient. Comme lors de la rébellion riffaine, le seul moyen de reconnaître un dissident, était d'attendre qu'il vous tirât dessus. L'épouvantable chaleur et les tempêtes de sable de la saison compliquaient encore la tâche des troupes britanniques. Peu à peu pourtant les bombardements aériens, les patrouilles de cavalerie et les rondes d'infanterie finirent par rejeter les Afridis dans leurs montagnes.

Mais leur succès partiel, et faut-il croire aussi, l'insuccès de la répression, avaient enflammé les espoirs de toutes les tribus frontières ; malgré leurs efforts, les agents politiques anglais en perdaient le contrôle ; dans les assemblées des tribus les têtes chaudes, les jeunes ou « kashar », l'emportaient sur le parti des anciens, ou « mashar », moins disposés à courir les aventures ; au milieu de juillet, à l'extrême-sud de la Province, les Waziris devenaient menaçants et attaquaient les postes frontières. La « jirga » générale convoquée par le « Chief Commissioner » aboutissait à un échec : les délégués Afridis réclamaient la continuation de subsides à eux accordés lors de la construction du Chemin de fer de Khaïber (1), et la suppression du « Sarda Act » (2), comme contraire aux prescriptions religieuses.

Toute cette agitation aboutissait au second raid Afridi contre Pechaver au milieu du mois d'août. Il fut plus menaçant encore que le premier ; des partis de dissidents arrivèrent jusqu'aux dépôts de munitions anglais, et le trafic dut être interrompu sur la ligne reliant Pechaver au reste de l'Inde (11 août).

Toute la frontière menaçait d'entrer en dissidence : les Orakzais menaçaient Kohat ; et par delà la frontière, les tribus Afghanes se mettaient en mouvement à leur tour : la révolte risquait de devenir guerre. Le gouvernement réagit avec promptitude : la loi martiale fut proclamée à Pechaver, et des troupes de l'intérieur concentrées en hâte (15 août). Mais il fallut plusieurs jours pour débarrasser Pechaver et ses environs

des « lashkars » Afridis, et jusqu'en fin septembre la frontière resta fort agitée.

Quelle allait être maintenant la politique anglaise ? Si finalement les tribus révoltées avaient fait acte de soumission, ce n'était pour la plupart d'entre elles qu'un acte purement théorique. Au fond le gouvernement de l'Inde restait sur un double échec : celui de n'avoir pu ni interdire la plaine aux raids des montagnards, ni les châtier après coup. En octobre, une grande conférence fut tenue à Pechaver pour décider de la politique à adopter : on recula devant l'occupation effective des territoires des tribus. Une expédition punitive n'eût servi à rien qu'à risquer en pure perte des vies humaines. Les expéditions passées ont montré en effet quels redoutables adversaires sont les Afridis, lorsqu'on vient les attaquer chez eux, dans leurs inaccessibles montagnes. D'ailleurs l'heure était mal choisie, avec derrière soi une Inde en révolte, et devant le mystère dangereux des réactions afghanes. Les Anglais se bornèrent à adopter une « politique préventive » : construction de routes et de fortins pour barrer la route à de nouvelles incursions, comptant d'ailleurs sur les rigueurs de l'hiver pour contraindre les derniers rebelles à la soumission. Car avec les neiges sur les hauteurs, la migration des troupeaux dans la plaine est essentielle pour la vie même des tribus. Pourtant, jusqu'à présent, les Afridis ne veulent point entendre parler de soumission effective (Jirga du 19 novembre).

**

Telle est la situation actuelle : comment évoluera-t-elle dans l'avenir, nul ne peut le dire ; mais la menace Afridi, suspendue pour l'heure, existe toujours d'une façon latente.

Sans doute, il ne faut point grossir outre mesure les événements de l'an passé ; le total des pertes anglaises ne monterait pas à un bien gros chiffre. Mais ce serait un dangereux calcul que d'estimer l'importance du problème à l'importance des pertes. Plusieurs leçons peuvent être tirées des raids Afridi. C'est d'abord l'inefficacité relative des moyens de guerre modernes : la seule vue des avions ne suffit plus pour épouvanter des rebelles armés de leur seul mousquet. L'artillerie, l'aviation, les tanks à 6 roues, s'annihilent par leur puissance même ; comme lors de l'affaire riffaine l'effort déployé est hors de proportion avec le résultat obtenu.

Il faut remarquer aussi l'extraordinaire et savoureux mélange des causes morales de la révolte : aux rivalités entre maliks et mullahs, entre « anciens » et « jeunes » ; aux désirs de rapines fructueuses et de gloire guerrière, vieux comme le monde et comme l'organisation même de ces tribus montagnardes, qui ont survécu à tous les Empires qui les ont bordés ou englobés, se mêlent d'étranges éléments : l'appel à la « guerre sainte » du Prophète fait écho à l'appel

(1) Chemin de fer allant de Pechaver à la Passe de Khaïber, inauguré en 1925.

(2) Le Sarda Act récemment voté par le Parlement indien, pour interdire les mariages d'enfants.

aux Prolétaires de Karl Marx ; et la prédication pacifique de Gandhi, paradoxalement détournée de son esprit, se joint aux envois de fonds des extrémistes du Congrès National, pour soulever ces riches montagnards. Cette merveilleuse faculté de syncrétisme politique, cet amalgame des plus hétéroclites anachronismes, déroutent et déconcertent l'Occident.

Enfin, les derniers événements ont montré à nouveau la vulnérabilité de l'Empire : quelques bandes de montagnards ont pu mettre en péril la citadelle qui garde la porte de l'Inde. Que serait-ce si derrière eux surgissait un véritable adversaire ? Au moment où tant de personnes discutent la réorganisation de l'Inde, aux Afridis revient le mérite d'avoir replacé, par leur menace, à son vrai rang la question dominante de la défense de l'Inde et de la réorganisation de son armée : régionale, nationale ou impériale.

Jacques WEULERSSE.

La représentation des indigènes

AU TONKIN

Les efforts faits par l'administration française pour donner aux indigènes de l'Indochine une représentation leur permettant de faire entendre leur voix, méritent de retenir l'attention des lecteurs de l'Asie française. Aussi publions-nous aujourd'hui, sur ce très important sujet, une note très courte, mais dont la brièveté n'exclut pas la précision, dont nous devons l'envoi à une personnalité très sympathique aux indigènes, en même temps que très prudente et très bien informée. (Rédaction.)

La représentation des indigènes au Tonkin a été réorganisée par l'arrêté du Gouvernement général en date du 19 mars 1913.

Elle se compose des « Conseils provinciaux de notables indigènes » et de la « Chambre des Représentants du Peuple du Tonkin ». Cette seconde appellation a été donnée à la Chambre, qui portait auparavant, depuis sa création, le nom de « Chambre consultative », depuis sa création, par le Gouverneur général Varenne.

L'arrêté du 19 mars 1913 a été modifié par les arrêtés du 10 avril 1930.

Il existe aussi des « Chambres des Représentants du Peuple » en Annam (elle y a été créée en 1920), au Cambodge et au Laos. Mais leur composition n'est pas la même qu'au Tonkin, bien qu'elle repose sur les mêmes principes. Toutes ont d'ailleurs à peu près les mêmes attributions.

Au début, la Chambre du Tonkin, dont la naissance remonte à 1906, sous le gouvernement de M. Beau, comprenait des représentants directement choisis et nommés par le Résident Supérieur du Tonkin et une section de patentés.

Le droit de nommer directement des représentants, des *Nghi-Viên* ou *Dân Biêu*, fut retiré par la suite au Résident Supérieur. Il a été rétabli par l'arrêté du 3 mars 1930, qui stipule que des fonctionnaires et notables sont nommés d'office représentants du peuple par le Résident Supérieur au Tonkin, jusqu'à concurrence du quart de la totalité des membres de l'Assemblée. Le même arrêté fixe à 4 ans la durée du mandat des représentants, qui est indéfiniment renouvelable.

Pendant toute la durée de leur mandat, les membres élus de la Chambre sont exclus du bénéfice des distinctions honorifiques de toute nature.

La section des patentés, qui délibérait à part et ne siégeait avec les autres représentants qu'au cours des séances plénières, avait de même été supprimée. L'arrêté du 7 avril 1930 ne l'a pas rétablie, mais les patentés annamites continuent à envoyer des représentants distincts à la Chambre.

L'arrêté du 7 avril 1930 vise la composition de la Chambre et du collège électoral.

La Chambre des Représentants du Peuple du Tonkin comprend :

1° des représentants de la population des provinces du delta du Tonkin, à raison de 1 représentant pour 40 mille au lieu de 20.000 contribuables (inscrits, non inscrits, dispensés). Ces représentants sont nommés par un collège électoral qui comprend :

- a) Les Chefs et Sous-Chefs de canton ;
- b) Les anciens fonctionnaires retraités et les fonctionnaires de l'Administration indigène ;
- c) Les titulaires de l'Enseignement indigène, des diplômes de l'enseignement primaire supérieur, secondaire et supérieur français, du diplôme de fin d'études de l'enseignement franco-annamite ;
- d) Les titulaires d'un grade de mandarinate ;
- e) Les délégués des villages choisis dans les conditions déterminées par le Résident Supérieur ;

f) Les anciens sous-officiers de l'Armée de terre et de mer et de la Garde Indigène ;

g) Les secrétaires interprètes et assimilés employés dans les différents services de l'Administration française ;

h) Les anciens Membres de la Chambre des Représentants du Peuple qui n'appartiendraient pas par ailleurs à l'une des catégories d'électeurs énumérées plus haut (nouveau) ;

2° des patentés annamites élus par les commerçants patentés à raison de 1 représentant pour 500 à 1.000 patentés (hommes), de 2 représentants pour 1.001 à 2.000 patentés, de 3 représentants pour 2.001 patentés et au-dessus.

Les dernières élections ont envoyé à la Chambre des hommes dont les capacités ne sont pas à la mesure de leur ambition et qui n'ont pas hésité à payer chèrement leur mandat. Le souci

du bien public n'est pas leur règle de conduite. Il faut espérer qu'on arrivera progressivement à donner aux Dan Bièu une notion plus exacte de l'importance de leurs fonctions et des devoirs qu'elles leur imposent.

Le problème de la suppression des droits extraterritoriaux en Chine

On examine régulièrement ici, sous la rubrique « Chine », les nombreux problèmes que pose la politique de Nankin, politique résolument orientée vers la reprise des privilèges et des droits accordés par traités aux puissances. Nos lecteurs savent donc que le gouvernement national a d'abord obtenu la restitution de la liberté tarifaire et qu'il s'est préoccupé ensuite d'appliquer aux étrangers les lois chinoises, de les soumettre à la juridiction indigène.

La suppression de l'extraterritorialité soulève par elle-même de sérieuses difficultés. D'autre part, l'octroi à la Chine d'un droit de juridiction absolue sur tout son territoire paraît entraîner la prohibition de la navigation côtière, le retrait des garnisons étrangères et enfin, ce qui est plus grave, la reddition des concessions.

Ce sont là des problèmes qui méritent d'être étudiés séparément. Notre but aujourd'hui est de donner un simple aperçu historique sur une question qui devra être résolue avant que l'année soit à demi écoulée.

*
**

L'abolition de la juridiction consulaire a été pour la première fois envisagée au cours des négociations des traités de commerce sino-britannique de 1902. L'article XII de ce traité est ainsi conçu :

La Chine ayant manifesté le vif désir de réformer son système judiciaire et de le mettre en harmonie avec celui des Etats occidentaux, la Grande-Bretagne convient de lui prêter assistance dans cette réforme; elle se déclare en outre prête à renoncer à ses droits extraterritoriaux lorsqu'elle sera assurée que l'état des lois chinoises, les mesures prises pour leur application et d'autres considérations le lui permettront.

Des stipulations similaires étaient contenues dans les traités de commerce sino-américain et sino-japonais de 1903.

La question fut de nouveau soulevée à la conférence de la paix en 1919. Dans le memorandum soumis à l'examen des délégations alliées, le gouvernement chinois demandait que la juridiction prît fin dans un délai déterminé, et il fixait lui-même les conditions à remplir pour que la réforme souhaitée pût être réalisée : 1°

promulgation des codes criminel, civil et de commerce et des codes de procédure; 2° établissement de tribunaux chinois modernes dans les localités où résident des étrangers.

Bien que pénétré déjà de cet esprit nationaliste que fit éclore la révolution Kouomintang de 1911, le gouvernement chinois se montrait alors correct et modéré dans l'exposé de ses revendications. Il ne maudissait pas encore les « traités inégaux », il ne se plaignait pas de « l'oppression impérialiste », il ne songeait d'aucune façon à se soustraire à ses obligations. Très honnêtement, il reconnaissait tout l'effort à faire pour mériter ce régime de liberté auquel aspirait la Jeune Chine. Mais celle-ci, à la conférence de Washington, en 1921-1922, se manifesta sous un jour assez nouveau. Ses délégués, acrimonieux, arrogants, impatients, avaient suivi la leçon des champions de la porte ouverte, des chances égales, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Sous l'œil et sous la protection de leurs maîtres américains, ils jouèrent un rôle appris.

C'est aussi une leçon que récitèrent les vainqueurs Kouomintang, la leçon des Bolcheviks ! Et l'on peut encore aujourd'hui, dans les revendications de Nankin, reconnaître un reflet des formules à travers lesquelles s'exprimait le nationalisme chinois renouvelé sous le magistère des Borodine.

*
**

Lors des journées de Washington, si favorables aux aspirations chinoises, il fut bien établi que le régime d'extraterritorialité porte atteinte aux droits souverains de la Chine. Toutefois son abolition entière et immédiate ne fut pas demandée, les puissances jugèrent qu'elles se trouvaient devant une question de fait plutôt que de principe, et le 10 décembre 1921 elles déclarèrent qu'elles n'hésiteront pas à renoncer à leurs privilèges extraterritoriaux « aussitôt qu'elles seront convaincues que l'état de la législation chinoise, les mesures d'application administratives et d'autres considérations le leur permettront ». Comme on le voit c'était à peu près les termes de la clause du traité sino-britannique de 1902 relative au même objet. La résolution adoptée prévoyait l'institution d'une commission chargée de procéder à une enquête sur les pratiques de juridiction territoriale en Chine, sur la législation et l'organisation judiciaires dans ce pays; cette même commission devait aussi faire connaître aux gouvernements des puissances prenant part à la conférence les constatations de fait en ces matières et leur recommander les moyens susceptibles d'améliorer les conditions de l'administration de la justice.

La commission d'enquête ne put se réunir dans le délai prévu, c'est-à-dire trois mois après la clôture de la conférence. On dut attendre, pour la convoquer, une accalmie dans l'agitation publique. Enfin, le 12 janvier 1926, eut lieu la première réunion. Au cours des séances

qui suivirent la question de la réforme judiciaire fut étudiée sous tous ses aspects ; une délégation inspecta les cours de justice, les tribunaux et prisons de diverses provinces. Le 16 septembre la commission publia ses « recommandations ».

Et d'abord était posé le principe que « l'administration de la justice vis-à-vis de la population civile en Chine doit être dévolue à la magistrature ». Celle-ci doit donc être efficacement protégée contre toute ingérence injustifiée du pouvoir exécutif ou de tout autre organe civil ou militaire.

Un programme de réformes était proposé au gouvernement chinois : mettre en vigueur les divers codes ; adopter une méthode de promulgation et d'abrogation des lois ; remplacer les tribunaux de sous-préfets et les prisons d'ancien type par des tribunaux et des prisons répondant à ce qu'exigent l'esprit de justice et les nécessités modernes.

Il était prévu que si le gouvernement chinois tenait compte des principales recommandations formulées, les puissances pourraient envisager l'abolition de l'extraterritorialité selon un programme graduel à déterminer.

Dans une seconde partie, le rapport de la commission examinait les modifications à apporter aux systèmes extraterritoriaux.

Ce programme, conçu dans un esprit conciliant et prudent à la fois, est resté à l'état de document d'archive, de lettre morte. Au milieu des guerres et des troubles incessants, aucune réforme de l'organisation judiciaire ne pouvait être seulement ébauchée. L'œuvre n'est réalisable qu'avec un gouvernement central fort, stable, respecté, sérieux, pondéré.

On a pu espérer que le gouvernement issu de la victoire soviéto-kouomintang saurait s'imposer. Mais longtemps il apparut débile, dépourvu d'autorité, de prestige. D'ailleurs sa doctrine « anti-impérialiste », c'est-à-dire hostile aux intérêts étrangers, aurait dû suffire à le priver de la confiance des puissances. Elle l'entraînait, en effet, à dénoncer au préalable l'extraterritorialité, sans se soucier d'une réforme judiciaire « graduelle », par étapes, qui répondait aux désirs des nations intéressées. Elle était génératrice de désordres sociaux, car le gouvernement Kouomintang se trouve à la merci des groupes intellectuels, des unions ouvrières, des associations populaires qui ont reçu l'empreinte bolchevique. Il semble bien dangereux dans ces conditions de rendre les étrangers justiciables des tribunaux chinois. Trop d'incidents récents ont fait apparaître les risques que courent les étrangers dans la Chine Kouomintang.

Mais les puissances à traités n'offrent plus qu'une faible résistance aux exigences chinoises. Leur front a été entamé en 1919 ; la paix de Versailles a enlevé aux empires centraux les privilèges d'extraterritorialité en Chine. L'U.R.S.S. a bénévolement renoncé à ses droits en 1923. Tchécoslovaquie, Grèce, Perse, Bolivie, Mexique se

sont placés sous la juridiction de la Chine. Enfin, lors du renouvellement, en 1928, des traités de commerce, la Belgique, l'Italie se dirent prêtes à renoncer à leur juridiction propre dès que les autres puissances auront accepté de ne plus exercer les droits conférés par les traités. L'Espagne, le Portugal, le Danemark, la Suisse, etc., firent des déclarations analogues. Seuls, la France, la Grande-Bretagne, le Japon, les Etats-Unis, les Pays-Bas, la Norvège, le Brésil, n'ont pas marqué nettement leurs intentions. Paris, Londres, Washington et Tokio firent même des réserves.

Le gouvernement nationaliste sentit l'obstacle. Il le franchit. Mettre les puissances devant un fait accompli, c'est la manière de Nankin. Elle lui a souvent réussi.

*
**

Le 29 décembre 1929, un décret assujettit les résidents étrangers aux lois du pays à partir du 1^{er} janvier 1930. Nankin s'attendait bien à une protestation des puissances intéressées contre cette dénonciation unilatérale des traités. Quand elle se produisit, « ce n'est qu'un avertissement », se hâta-t-il d'observer. De fait, les autorités indigènes n'attachèrent pas une autre signification à cet acte, car ayant à engager des poursuites contre des étrangers, elles le firent devant les tribunaux consulaires. Ce n'était, comme le remarqua encore Nankin, qu'une « prise de date » pour entamer des négociations utiles. Mais, durant toute l'année 1930, les pourparlers se poursuivirent sans aboutir. Ils avaient pour but d'arrêter une procédure en vue de l'établissement de l'ordre judiciaire nouveau, mais il était entendu que le gouvernement chinois devait tout d'abord mettre à exécution les mesures indispensables à la protection de la vie et des biens étrangers. Car si la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, le Japon ne s'opposent pas au principe de l'abrogation de l'extraterritorialité, ils réclament cependant des garanties matérielles et morales.

Le fait de formuler inlassablement ces conditions irrita les nationalistes et, au mois de décembre dernier, Nankin annonça qu'à la suppression théorique de la juridiction consulaire, qui eut lieu le 1^{er} janvier 1930, succéderait, le 1^{er} janvier 1931, la suppression réelle. Le Yuan exécutif et le Yuan judiciaire élaborèrent un projet de loi établissant un système provisoire d'administration de la justice applicable aux étrangers. En voici les principaux points :

1° Des tribunaux spéciaux seront institués dans les cinq ports principaux : Nankin, Chang-hai, Hankéou, Canton et Tientsin ;

2° Des experts juristes, connaissant les coutumes en vigueur dans les différents pays étrangers, seront choisis par la Chine comme conseillers de ces tribunaux ;

3° Ces conseillers étrangers pourront faire part de leur opinion et avis aux juges, mais ne devront pas intervenir dans le jugement, sauf dans

certains cas et avec la permission expresse du président du tribunal. Dans tous les cas, il n'appartiendra qu'aux juges de décider de la sentence du tribunal ;

4° Dans les cas où les deux parties sont de nationalité étrangère, la loi étrangère sera applicable.

Le code criminel chinois sera applicable indifféremment aux étrangers et aux Chinois dans les affaires criminelles.

Dans les affaires relatives aux obligations, titres transférables et à la propriété immobilière, le nouveau code chinois sera applicable. Les affaires civiles ayant trait à des questions de mariage et de succession pourront être jugées d'après la loi étrangère ;

5° La coutume d'émettre des cautions ou des mandats d'arrêt sera maintenue. On étendra le système de mise en liberté sous caution.

Des mesures pour l'organisation des prisons pour étrangers sont également envisagées.

Le président du Yuan judiciaire, M. Wang Chung Hui, exprima la conviction de son gouvernement d'obtenir satisfaction avant le printemps. Puisque des négociations nouvelles sont prévues, il n'y a donc pas eu abrogation de l'exterritorialité par la seule volonté de la Chine. Ce n'a été encore qu'un geste, qu'une manifestation platonique, qu'une « prise de date » ! M. Wang Chung Hui ajouta que le gouvernement avait renoncé à agir de son propre mouvement, par égard pour les puissances, hostiles à toute décision unilatérale et désireuses d'aboutir par la voie régulière des pourparlers. Mais si l'espoir de la Chine était encore trompé, Nankin prendrait les mesures radicales si souvent annoncées.

On ne voudra certes pas aller au devant du conflit que nous fait entrevoir le grand juriste du gouvernement de Nankin. Mais ce n'est pas en tergiversant qu'on l'évitera. Le problème doit être considéré en lui-même, nettement posé, délimité dans ses données essentielles et techniques, abordé de front, et sans qu'il soit permis aux Chinois de nous donner le change.

A. M

AU TURKESTAN

L'ACTIVITÉ DES BASMATCHIS

Très actif dès les premières années de la révolution, le mouvement des Basmatchis a commencé de faiblir au cours des années 1925-1926 pour cesser entièrement en 1927. Mais ce n'a été que pour reprendre tôt après, en 1928, et pour s'intensifier si bien qu'à l'heure actuelle il inquiète sérieusement Moscou. Cette recrudes-

cence a pour cause principale le mécontentement des paysans qui sont entrés dans les « Kolkhozs » (Exploitations collectives agricoles).

Les opérations de collectivisation de l'économie rurale prirent, comme il fallait s'y attendre, un caractère des plus odieux. Les agents de Moscou, — les « éléments venus du dehors », pour employer le terme officiel des bolcheviks — commencèrent par décréter l'entrée en masse dans les Kolkhozs, sous la menace, en cas de refus, de déportation en Sibérie. Le Journal de Tachkent, la *Pravda Vostoka*, du 26 février 1930, a précisé le sens de ces menaces : « Celui qui refuse d'entrer dans l'organisation économique prévue est, de ce fait, un ennemi du pouvoir soviétique ; qu'il se prépare donc à aller à Solovki (les îles Solovki dans la mer Blanche sont un lieu de déportation) ». Précédés de cet avertissement, les agents de Moscou établirent des statistiques grâce auxquelles le pouvoir central a décrété la collectivisation de dix-huit rayons dans l'Uzbekistan, de huit rayons au Turkménistan, de six rayons au Kirghiztan et de quatre au Tadjikistan.

Au début, les masses paysannes ont accepté avec joie cette nouvelle organisation. Cet enthousiasme s'explique facilement si l'on veut bien se souvenir de l'extrême limitation de la terre cultivable au Turkestan. Quant aux paysans plus ou moins aisés, l'entrée dans les Kolkhozs leur a été dictée par la crainte de la déportation et par celle d'être privés des produits de première nécessité, sel, sucre, pétrole, etc..., qui ne peuvent être délivrés que dans les coopératives et qui sont réservés aux « sympathisants ».

Mais le Turkestan produit surtout du coton. Il est nécessaire que la Russie assure son ravitaillement. Or, la *Pravda Vostoka* du 31 janvier 1930 signale que, pendant les mois d'octobre, novembre et décembre de 1929, 9.000 wagons de marchandises, dont on avait le plus grand besoin, n'ont pu être envoyés. Un autre numéro de ce journal révèle que, pendant le seul mois de janvier, 880 wagons de grains, 370 wagons d'étoffes, 385 wagons d'engrais, 600 wagons de bois impatientement attendus ne sont pas parvenus. Ne recevant de Russie ni blé, ni matières premières, le Turkestan, qui livre son coton, est donc voué à la famine. C'est ce qui s'est produit ; d'où un mécontentement très sérieux, aussi bien dans les masses paysannes que dans les classes plus aisées.

L'émir de Boukhara, actuellement en exil en Afghanistan, ayant convoqué à Caboul, vers la fin février 1929, les Kourbachis et anciens chefs des Basmatchis et leur ayant donné des directives au sujet de la lutte à entreprendre contre les Soviets, a fourni aux mécontents une base active pour résister aux prétentions des agents communistes. Aussi, depuis avril de cette même année, l'armée soviétique a-t-elle dû faire face à l'incursion de très nombreuses bandes de Bas-

matchis dans les régions de Namangan, de Khodjent, de Kokand, d'Achkhabad et de Merv.

Nous ne saurions donner ici le détail de ces opérations, mais, pour bien montrer à quel point leur activité est grande, nous nous bornerons à rappeler, d'après le rapport établi par le Commandant de la cavalerie rouge au Turkestan, que, depuis le mois de mars jusqu'à fin mai, une quinzaine de bandes ont franchi la frontière. Ces bandes, qui comprennent de 10 à 100 cavaliers, sont d'une extrême mobilité. L'une d'elles, celle des Dowlet Sardar, forte de 75 chevaux, pénétra profondément en territoire turkmène ; une autre, beaucoup plus nombreuse, sous le commandement de Fouzaïl, après s'être emparé de Varith, de Kalai-Khoumd, de Tobi Dara et de Kalai-Labioud, aurait poussé jusqu'à Garm, centre administratif du Karathégine dans le Tadjikistan.

Cette situation n'est pas sans inquiéter les autorités soviétiques ; aussi réagissent-elles impitoyablement contre les insurgés et contre les organisations secrètes, plus ou moins pan-islamiques, qui sont en contact avec eux. La découverte d'une de ces organisations, ayant son siège à Samarkande, a donné lieu récemment à un procès retentissant, qui a occupé pendant plus de trois mois toute la presse soviétique du Turkestan. Ainsi qu'il ressort des dépositions faites au cours des débats, les inculpés, qui ont pour la plupart occupé des postes élevés dans la magistrature, auraient été en contact avec les insurgés Basmatchis à qui ils fournissaient, outre des renseignements précis sur les déplacements des forces soviétiques, les moyens de se ravitailler tant en vivres qu'en munitions. Dans son verdict, le tribunal suprême de Samarkande a condamné à mort quatre des principaux accusés : l'ancien président du tribunal suprême de la république d'Uzbekistan, M. Kassymov ; l'ancien procureur du dit tribunal, M. Charipov ; l'un des membres du collège de la défense, M. Spiridonov ; et un négociant connu, M. Alinov. De plus, ajoute la *Pravda* de Moscou, une vingtaine de personnes accusées « de déviation de la ligne de classe et d'autres méfaits au profit des ennemis de la classe ouvrière » seront déférées ultérieurement en justice.

Commentant ce procès, un collaborateur de la revue *Prométhée*, organe de défense des peuples du Caucase, donne, dans le numéro de juillet dernier, des précisions qui ne manquent point d'intérêt sur le fond même de l'affaire.

Après avoir esquissé un portrait des principaux témoins, rappelé leur activité d'antan avec les inculpés dans le domaine de la propagande pan-turquiste et pan-islamique et indiqué l'appui que cette propagande, personnifiée au début par Enver et Djemal Pacha, Barakatoullah et Bigueür, avait trouvé dans le gouvernement soviétique, il écrit :

Aujourd'hui, ces organisateurs du pan-turquisme local

et du pan-islamisme mondial, ces provocateurs moscovites jugent de petits intermédiaires tombés dans le filet provocateur. Aujourd'hui, tous ceux que les bolcheviks de Moscou, par leurs discours, par leurs instructions, ont poussés sous les drapeaux d'Enver et de Djemal sont considérés comme ennemis de classe du pouvoir soviétique et attendent comme tels leur tour d'être fusillés pour leur naïveté et pour leur foi obscure dans les plans de Moscou.

Cette constatation n'est pas nouvelle. Depuis longtemps on sait que l'ancienne politique nationaliste des soviets au Turkestan n'a été qu'une vaste tromperie, mais la persistance avec laquelle le gouvernement de Moscou essaie de détruire toutes les tendances nationalistes, l'acharnement qu'il met à supprimer toute pensée indépendante ont fini par ouvrir les yeux à ceux qui persistaient encore à croire à une collaboration possible des peuples allogènes avec la Russie.

A l'heure actuelle, les peuples du Turkestan tendent à s'affranchir de la tutelle bolchevique. Comme l'a indiqué récemment M. Moustapha Tchokaïeff, certains communistes notoires qui s'étaient séparés de leurs amis « ont beau retourner dans le giron du parti et accepter de boire à la fontaine l'eau dans laquelle ils ont craché », la cause du futur Turkestan national ne peut que gagner. Les journaux eux-mêmes ne cachent plus les manifestations de tout ordre auxquelles se sont livrés les étudiants Turkestaniens de l'Académie militaire, de l'École de Médecine, de l'Institut d'économie communale, de l'Institut Polytechnique. L'organe du bureau d'Asie centrale, *Za Partiyon*, n'a-t-il pas annoncé que les étudiants de l'université communiste de Tachkent avaient résolu de ne pas publier dans le journal qui paraît près de l'Université les articles des étudiants communistes ? Et M. Issaïer, président du Conseil des Commissaires de Kazakstan, n'a-t-il pas écrit dans la *Sovietskaja Step* du 16 juin 1930 :

Il me semble dès lors que nous commettons une grave erreur. Ces nouveaux cadres de nationalistes (les jeunes gens) sont autrement dangereux que les Alach Ordines (partisans du gouvernement national de ce nom) qui poussaient dans les villes, dans les villages et dans les écoles supérieures.

N'est-ce pas avouer la naissance de nouveaux cadres de nationalistes ?

Ainsi donc, un immense mouvement porte la jeunesse vers l'indépendance du pays, pendant que les organisations anti-soviétiques affirment de toute part leur vitalité, malgré une répression impitoyable. Est-ce à dire qu'il faille envisager sous peu la libération du Turkestan ? Il suffit de constater ce qui est et de laisser faire le temps.

F. T.

ORIENTALISME RÉVOLUTIONNAIRE

(Étude des méthodes bolchevistes)

Un des derniers volumes de la revue soviétique *Novyi Vostok* (*Le Nouvel Orient*, 1929, n° 28), contient, au début de sa première section, — de sa section politico-économique, — un article intitulé « *Une évolution dans l'étude soviétique de l'Orient* ». Cet article est dû à M. S. Dimanstein, membre de la rédaction de cette revue et bolchevik de vieille souche.

La personnalité de l'auteur et le sujet de son travail qui (son sous-titre l'indique) est publié à l'occasion d'un Congrès Panunioniste des Orientalistes (celui-ci s'est réuni en 1930), lui attribuent plus qu'un intérêt de simple information sur l'état présent des études orientalistes en Russie. On y expose, en effet, des vues telles qu'un orientaliste russe, ayant le privilège de pouvoir exprimer librement son opinion, ne doit pas les laisser passer sans y répondre.

C'est ce que nous nous proposons de faire ici. Nous résumerons d'abord l'article de M. Dimanstein. Nous exposerons ensuite les observations qu'il provoque.

I

Étant donné « la consolidation de la base matérielle de la révolution » et l'entrée décisive de celle-ci dans la période de la reconstruction économique, il est temps (déclare d'abord M. Dimanstein) d'entreprendre une attaque plus serrée contre tous les vestiges du capitalisme et de son influence. Le travail scientifique, notamment, a été jusqu'ici, pour beaucoup, un monopole des classes dominantes, asservi à leurs intérêts. « Au prix de grands efforts, pas à pas, nous nous efforçons d'arracher la science à ses adeptes bourgeois au profit du marxisme. » Quelques succès peuvent déjà être enregistrés dans cette lutte mais il reste beaucoup à faire.

Les sciences orientalistes sont, en effet, celles que le marxisme a le moins assimilées. L'attention de Marx et d'Engels se concentrait surtout sur les pays capitalistes les plus évolués et ayant un prolétariat industriel urbain. Économiquement, l'Orient était peu développé à leur époque. Il servait de débouché à l'industrie capitaliste et lui fournissait les matières premières.

Les peuples d'Orient ont été depuis assez longtemps l'objet d'études visant la définition de leur poids spécifique dans la future révolution mondiale, mais ils ne présentaient pas encore par eux-mêmes une force révolutionnaire mûre et définie; des poussées révolutionnaires isolées se manifestaient en Orient sans organisation ni plan nécessaires, sans programme sérieux; de là leur localisation facile et une répression également facile par les impérialistes. Néanmoins, on trouve chez Marx et chez

Engels... quelques pensées... contenant des pronostics généraux sur le rôle futur des peuples de l'Orient dans le développement historique de l'humanité. C'est ainsi que, pour Marx, « l'absence de la propriété de la terre apparaît comme une véritable clé pour l'intelligence de l'Orient tout entier. Toute l'histoire politique et religieuse de ce pays s'explique par là ». Marx a de même prophétisé à l'endroit de Constantinople. Ce problème restera sans solution, a-t-il dit, « tant que la Russie ne se trouvera pas face à face avec son adversaire véritable: la révolution. La révolution qui fera s'écrouler la Rome occidentale vaincra aussi l'influence démoniaque de la Rome orientale ». Marx et Engels donnèrent également leur avis sur les Indes, la Chine, le panislamisme, etc... Il serait utile, pense M. Dimanstein, de réunir toutes ces pensées des fondateurs du marxisme dans une publication spéciale.

Les vulgarisateurs des théories de Marx et d'Engels et les masses se sont surtout intéressés aux pays industrialisés qui seront à l'avant-garde de la révolution. Quant à Lénine, il a compris l'importance de l'Orient pour la révolution mondiale. Voici ce qu'il en dit dans un de ses articles :

On peut, d'une façon générale, prévoir l'issue de la lutte rien qu'en partant de cette constatation que l'énorme majorité de la terre est, somme toute, instruite et élevée pour la lutte... par le capitalisme lui-même. En fin de compte, l'issue de la lutte est conditionnée par ce fait que la Russie, les Indes, la Chine, etc., constituent l'énorme majorité de la population du globe. Or c'est justement cette majorité qui a été très rapidement attirée, au cours de ces années dernières, vers la lutte pour sa libération; de sorte que, à cet égard, on ne peut avoir l'ombre d'un doute sur l'issue définitive de la lutte mondiale. Dans ce sens, la victoire finale du socialisme est entièrement et indiscutablement assurée.

Le VI^e Congrès de la III^e Internationale s'est inspiré de cette idée, en affirmant que les pays coloniaux sont capables de passer au socialisme malgré l'insuffisante évolution de leurs rapports sociaux, grâce à l'aide qu'ils peuvent obtenir de la part d'autres pays socialistes plus puissants, tels que l'U. R. S. S., etc...

*
**

Bien qu'on reconnaisse ainsi « le rôle colossal de l'Orient dans les destinées de la révolution internationale », écrit M. Dimanstein, et qu'on se rende compte de la nécessité de former les cadres de révolutionnaires orientalistes, on ne s'adonne pas assez aux études théoriques des problèmes orientaux; on n'examine pas suffisamment la vie de tous les jours et la lutte des masses en Orient; nombreux sont les faits importants qu'on ignore, et l'analyse de la situation dans tel pays donné s'en ressent. Peu de marxistes connaissent les langues orientales, difficiles à apprendre. On a souvent recours à la documentation européenne. Il en résulte que « nous ne connaissons souvent que des faits faussés et interprétés de façon très erronée par des savants bourgeois ou, quelquefois, simplement, par des agents à la solde de l'impérialisme ».

Il faut en finir avec un pareil état de choses. Sans doute existe-t-il déjà quelques bons ouvrages, quelques utiles publications périodiques ou autres, quelques travailleurs capables, mais,

dans le domaine de l'orientalisme marxiste (1), nous ne sommes pas encore suffisamment organisés, concentrés. La pensée marxo-léniniste n'a pas encore conquis ici l'hégémonie... le riche héritage du marxisme et du léninisme concernant l'Orient n'est pas suffisamment étudié; la liaison n'existe pas dans le domaine du travail scientifique entre les marxistes-orientalistes des différents pays; la lutte qui s'impose n'est pas engagée contre les influences bourgeoises et le pseudo-marxisme. Seule, cette lutte aurait unifié la pensée orientaliste révolutionnaire, libéré de l'influence nocive des savants bourgeois (2) les jeunes travailleurs débutants dans le domaine de l'orientalisme et nous aiderait à procéder à la délimitation nécessaire dans le travail orientaliste en nous donnant la possibilité de cristalliser nos forces, de distinguer ceux qui peuvent venir avec nous et travailler dans la direction marxiste et ceux qui ne le peuvent pas... Ici nous ne faisons d'ailleurs qu'aborder la création d'une situation pouvant assurer l'hégémonie de la pensée marxo-léniniste, que nous avons déjà réussi à réaliser dans le domaine des sciences historiques et autres.

Comment faudra-t-il procéder pour que l'orientalisme subisse également l'emprise du marxisme? M. Dimanstein l'explique en exposant le programme que, selon lui, le Congrès des Orientalistes devrait discuter.

*
**

Ce Congrès est appelé à jouer un rôle de premier ordre. Dans l'U. R. S. S., dont les frontières asiatiques s'étendent sur des milliers de kilomètres, qui compte tant d'Orientaux dans sa population, qui est à l'avant-garde de la révolution mondiale, il est incompréhensible que l'orientalisme soit encore à un état embryonnaire. Notre connaissance insuffisante de l'économie asiatique, des rapports commerciaux des pays de l'Orient, nuit à notre économie et, en fin de compte, influence défavorablement notre politique à l'égard de l'Asie.

L'aide scientifique que nous autres, marxistes-léninistes, aurions pu porter aux travailleurs scientifiques en Orient pour contribuer à leur libération du joug « scientifique » des savants bourgeois, domestiques de l'impérialisme, qui falsifient l'histoire des mouvements sociaux chez les peuples d'Orient, qui exposent l'actualité contemporaine en Orient, son économie et sa culture véritables sous un jour complètement faux (3) et enrobent de sucre, à l'instar de la II^e Internationale, la pilule de l'oppression coloniale pour assoupir les grandes masses de peuples subjugués, cette aide doit se traduire par une opposition de l'orientalisme révolutionnaire qui éclaire l'actualité en se servant de la méthode marxo-léniniste et en démasquant les contes bourgeois, entre autres celui de la social-démocratie sur les bienfaits de l'impérialisme dans les colonies. Le Congrès Panunioniste devra jouer un grand rôle sous ce

(1) C'est nous qui soulignons (B. N.).

(2) Même observation (B. N.).

(3) Il en est de même ici (B. N.).

rapport. L'invitation des orientalistes étrangers au Congrès doit contribuer à l'internationalisation et au rapprochement des efforts scientifiques des travailleurs orientalistes des différents pays.

*
**

D'ailleurs, pour M. Dimanstein, la tâche du Congrès sera singulièrement facilitée du fait que, dans ses travaux, il devra s'inspirer du programme de la III^e Internationale, des résolutions de ses congrès relatives aux problèmes colonial et national, surtout de celles du IV^e Congrès, ainsi que des résolutions de l'Internationale professionnelle et de toutes les organisations internationales prolétariennes. De cette façon, on sera du moins assuré que

notre travail scientifique sera rattaché aux problèmes concrets qui agitent les masses en lutte dans notre pays et au delà de nos frontières. Il est temps, enfin, de reléguer définitivement dans les archives ces vieilles opinions courantes d'après lesquelles le centre de gravité de l'orientalisme se trouve dans l'étude de l'antiquité du « sage Orient » avec ses vestiges et ses monuments de la culture du passé. Certes, dans le travail scientifique, on ne peut pas ignorer le passé (art, culture, langues), mais ce passé ne doit désormais être pour nous qu'un moyen accessoire d'éclairer avec une suffisante clarté l'actualité contemporaine et les voies de son développement.

M. Dimanstein cite des exemples de l'étranger : au premier rang viennent les *Comités de l'Asie et de l'Afrique françaises*, puis ce sont les organismes similaires existant en Angleterre, en Italie, en Allemagne « et même en Pologne ». Cependant

ces organismes bourgeois, sous couleur d'étudier l'antiquité et les monuments de l'Orient, envoient des expéditions en Orient... et le résultat de cet appui scientifique est que l'oppression de la colonisation et de l'exploitation ne fait qu'augmenter.

Naturellement, les bolcheviks rejettent ces méthodes de travail. « Nous tendons vers l'abolition du joug colonial et de l'exploitation capitaliste. » Peut-être le Congrès devra-t-il élaborer à ce sujet une résolution dans laquelle on flétrira en même temps la Terreur blanche et les représailles à l'égard des révolutionnaires dans les pays coloniaux et semi-coloniaux.

D'ailleurs (continue M. Dimanstein), il faut tenir compte des modifications survenues dans le travail orientaliste. La célèbre « question d'Orient », des Détroits, etc..., qui occupait entièrement nos orientalistes les plus marquants, n'est plus. L'abandon de la politique impérialiste par l'U. R. S. S., les changements consécutifs à la guerre, tout cela a modifié le caractère des problèmes d'Orient. A présent,

les impérialistes intelligents eux-mêmes (quelques-uns du camp de la II^e Internationale) n'osent plus répéter les anciens lieux communs de l'impérialisme et essayent de « rouler » les masses révolutionnaires d'Orient par de nouveaux procédés.

Il faut donc tenir compte de toute cette situation ;

Il faut savoir, à chaque moment donné, dans toute la chaîne des problèmes orientaux, se saisir du chaînon précis qui nous donnera la faculté d'attirer, à la Lénine, la chaîne entière. Ce qui importe à présent, avant tout, c'est la révélation de la physionomie impérialiste de la politique coloniale de la II^e Internationale.

M. Dimanstein flétrit le gouvernement hypothétique d'un Paul-Boncour ; il suivrait une politique de brigandage à l'égard des populations indigènes des colonies françaises. Les socialistes allemands, si l'Allemagne venait à obtenir des colonies, en feraient autant. En outre, il faut, sans aucun doute, envisager le danger d'une entente entre la couche supérieure du mouvement bourgeois nationaliste dans les colonies et « les cliques de la II^e Internationale », entente qui serait sûrement dirigée contre le mouvement d'émancipation révolutionnaire des masses et surtout contre le mouvement communiste des classes ouvrières coloniales... La Commission Simon, aux Indes, qui a dépré les nationalistes de ce pays, fournit un exemple partiel de travail de ce genre.

Dans notre travail orientaliste, nous devons, par conséquent, avoir une ligne révolutionnaire définie. Notre milieu doit se séparer du réformisme intérieur pour être plus résistant ; notre front scientifique orientaliste doit constituer un bloc homogène et ne pas succomber sous l'influence réformiste du dehors.

Il importe de soumettre toute la politique extérieure en Orient à un examen scientifique, d'en approuver les initiatives heureuses et d'en critiquer les erreurs.

Ce sera là besogne utile même pour les marxistes révolutionnaires étrangers, qui éprouvent parfois quelque difficulté à analyser les phénomènes compliqués de caractère international, à bien saisir la tactique à suivre pour profiter de possibilités légales dans l'intérêt des classes du prolétariat.

La plupart des adversaires du bolchevisme — rappelle M. Dimanstein — le calomnient et s'efforcent de prouver que, à peu de chose près, sa politique orientale n'a rien apporté de nouveau ; elle continue celle de l'ancien régime. Pour prouver le mal-fondé de ces critiques, il faut les suivre de près et réfuter ce qui a été publié de sérieux sur ce sujet. Le programme du Congrès devra donc comprendre un point négligé jusqu'ici, celui de la situation de l'orientalisme à l'étranger. Mais une telle enquête ne devra pas être seulement superficielle.

Il faudra élucider sur quel plan il sera plus conforme à notre dessein de lutter contre les déformations de notre politique par les orientalistes... En même temps, il nous importe beaucoup de profiter des résultats obtenus à l'étranger dans le domaine des études orientalistes.

Surtout le travail des orientalistes originaires

des pays d'Orient doit être suivi très attentivement.

D'un côté, ils s'efforcent de lutter contre les conséquences de l'impérialisme ; d'un autre côté, ils ne sont cependant pas capables d'abdiquer les programmes bourgeois.

A ce propos, M. Dimanstein rappelle comment, au plus vif de la lutte nationale turque, au Congrès de Sivas de 1919, a été traité le problème des rapports avec les Grecs et les Arméniens à l'intérieur de la Turquie. On ne confondra pas toutefois les orientalistes des pays d'Orient avec ceux des pays impérialistes. On peut collaborer avec les premiers, avec ceux qui étudient leur pays en révolutionnaires et du point de vue des rapports des classes. Ainsi, pense M. Dimanstein, le problème agraire en Orient, dont nous avons commencé l'étude, ne pourra pas être approfondi sans la participation des observateurs indigènes, qui disposent de matériaux rarement publiés. Pour l'étude d'autres questions compliquées, leur collaboration sera de grande utilité. Voici, par exemple, la publication d'une bonne encyclopédie des questions orientales ; on pourrait la faire paraître à la fois en plusieurs langues. Ainsi réaliserait-on un travail de réelle importance.

*
**

La *méthodologie* des études orientales, continue M. Dimanstein, devra être aussi abordée au Congrès. Le moment de la spécialisation est venu. On ne peut plus en rester à ces japonisants, à ces sinologues, etc..., qui sont censés posséder des connaissances encyclopédiques sur leurs pays respectifs. Il faudra préparer des travailleurs pour des branches plus étroitement déterminées. Et voici qu'un autre problème se pose : celui de l'organisation de l'orientalisme dans notre pays, de telle manière qu'il produise le maximum de rendement pour un minimum de dépense. C'est le problème de la coordination, de la centralisation des études dans l'Université et de leur décentralisation.

Il faut s'entendre pour la répartition (l'auteur dit : la « spécialisation ») du travail dans les organismes centraux et dans ceux de la périphérie. Ainsi, la Chine ne serait étudiée que dans le K. U. T. K. (Université communiste de la Chine travailleuse). Les sections régionales de l'Association orientaliste s'occuperaient chacune d'un secteur correspondant : celle de l'Asie centrale étudierait l'Afghanistan et la Perse ; celle de l'Extrême-Orient : la Corée, le Japon et une partie des problèmes chinois ; celle du Transcaucase : la Turquie, la Perse ; celle de la Sibérie : la Mongolie ; celle de l'Ukraine : la Turquie et les pays orientaux avec qui l'on commerce par la Mer Noire, l'Arabie par exemple. En outre, chaque section se spécialiserait dans une étude particulière. Le Transcaucase étudierait à fond l'économie persane, alors que l'Asie Centrale aurait

pour sujets de recherches la politique, la culture et le droit persans, etc...

**

La linguistique orientale devra être minutieusement étudiée. Il faut que les jeunes orientalistes apprennent à travailler sur toutes les sources. Il conviendra d'organiser des cours pour tous les amateurs.

Dans l'U. R. S. S., la connaissance des langues orientales doit devenir aussi courante que celle des langues européennes.

**

Le travail orientaliste dans l'U. R. S. S., d'après M. Dimanstein, doit être réorganisé. L'Association orientaliste (V. N. A. V.) doit être transformée, afin de grouper autour d'elle et de diriger (mais non pas administrer) tout le travail orientaliste de l'Union soviétique. Son conseil devra comprendre des représentants de toutes les institutions orientalistes de l'Union. Dans des sessions régulièrement convoquées, celui-ci examinera les projets de chaque institution et approuvera le programme de travail pour l'Union entière. On s'y occupera aussi de la meilleure répartition des cadres orientalistes-marxistes et de l'élaboration de plans d'édition. L'Association orientaliste aura dans sa compétence les questions de politique générale ; elle concentrera les travaux de vulgarisation relatifs à l'économique, à la culture et aux langues de l'Orient ; elle assurera une partie de l'activité éditrice de l'Orient ;

Notre orientalisme marxiste est encore jeune ; mais, malgré certains défauts, il est posé sur de bons rails.

Au cours des années de la révolution, force a été de constituer, en dehors de l'Association Orientaliste, plusieurs organismes et établissements scolaires destinés à l'étude de l'Orient. A côté du *Nouvel Orient*, d'autres publications, périodiques ou non, consacrées à l'Orient, paraissent maintenant. Les résultats obtenus sont indiscutables, mais des lacunes sont à combler. Un nouvel effort s'impose, les circonstances l'exigent.

On voit déjà clairement se dresser en Orient une nouvelle vague révolutionnaire ; les événements la montrent en Arabie, en Syrie, aux Indes et ailleurs. Nous constatons dès maintenant la fin de la réaction en Chine, ce qui nous crée de nombreuses obligations. Les premiers cadres orientalistes marxistes apparaissent à l'étranger, ce qui est de grande importance pour nous. La littérature correspondante en langues orientales se crée. Tout cela demande à être organisé.

**

Le principe de l'entrée des institutions scientifiques dans le système de l'Académie communiste devra donc être appliqué à l'orientalisme, aux organismes qui s'en occupent, à l'Association

orientaliste. Il faut, à la périphérie, réaliser un travail analogue de transformation.

Ainsi rendra-t-on plus rapide et mieux marquée une séparation qui s'impose vis-à-vis des orientalistes non marxistes. On accroîtra l'importance et le prestige de ce travail en réalisant la concentration nécessaire des forces marxistes-orientalistes dispersées dans toute l'U. R. S. S. et travaillant aujourd'hui sans direction ni plan.

L'entrée de l'Association Orientaliste dans le système de l'Académie communiste a été envisagée depuis longtemps.

Ce n'est pas là une simple question administrative et économique d'organisation générale, mais quelque chose de plus considérable. Il s'agit de l'organisation, sur le front de l'orientalisme-marxiste, des formes supérieures de la lutte dans des manifestations concrètes correspondant au stade actuel de l'offensive socialiste dans notre pays. Ainsi existera un organe tout à fait nouveau dans le système de l'Académie communiste, un organe travaillant comme une partie constitutive de cette institution communiste, avec tous les privilèges que possède l'Académie communiste en tant qu'organe scientifique marxiste suprême de combat.

**

Un centre d'orientalisme révolutionnaire existera donc pour l'Union entière, ce que l'Association Orientaliste n'était que sur le papier. Celle-ci n'était, en effet, qu'un organisme orientaliste à côté des autres. Elle travaillait comme les autres, mais sans esprit de combat, sans cadence de lutte. Aussi a-t-on pu constater des erreurs ; au Congrès orientaliste ukrainien, par exemple, le rapport principal fut confié à un « sans-parti », qui avait, du point de vue marxiste, commis plusieurs fautes, ce qui est inadmissible. Il faut donc rééduquer nos jeunes travailleurs. On en a vu puiser leurs connaissances d'orientalisme marxiste à des sources inadéquates.

Au moment du conflit des masses avec l'impérialisme, il ne s'agit pas, pour M. Dimanstein, de simples réformes dans l'orientalisme, mais bien d'une véritable révolution. L'Académie communiste doit être une Association orientaliste nettement marxiste, à laquelle des éléments douteux n'auront pas accès, mais où, naturellement, on tirera parti de tous les spécialistes en vue. L'Association orientaliste avait réuni autour d'elle un certain nombre d'orientalistes-marxistes, « mais elle n'était pas une Association suffisamment marxiste militante ».

Dès octobre 1928, on discutait l'incorporation de l'Association dans le système de l'Académie communiste, alors qu'on recherchait comment rendre toute son activité, un moment ralentie, à cette Association. Du temps a été perdu. Il faut procéder maintenant d'une façon intelligente, rationnelle, sans perdre ce qu'on ne doit pas abandonner, sans retenir ce dont on doit se débarrasser.

La préparation du Congrès orientaliste devra être étudiée d'accord avec l'Académie commu-

niste. C'est d'ailleurs cette dernière qui le réunira, en fait.

Ainsi en sera accrue la valeur; ainsi les résultats en seront rendus plus fructueux, en contribuant à la solution des problèmes que la révolution met à l'ordre du jour, en Orient, au delà des frontières.

Par ailleurs, le problème de l'étude de l'Orient soviétique intérieur devient, lui aussi, de plus en plus compliqué et d'une plus pressante actualité.

La mise en vigueur du plan quinquennal de construction (1) modifie complètement l'aspect extérieur des républiques nationales et, bien que les individualités nationales soient plus tenaces, il serait erroné de les aborder avec nos anciens critères.

La direction générale du travail devra veiller surtout à ce que l'effort commun de l'orientalisme ne s'éparpille pas sur des questions secondaires. Doivent être étudiés sérieusement les problèmes fondamentaux à l'ordre du jour du mouvement révolutionnaire en Orient et ceux de la consolidation du socialisme dans l'Orient soviétique.

En Orient, les rapports réciproques des classes doivent nous intéresser de façon particulière: situation des paysans, mouvements agraires; questions se rattachant aux formes spéciales de l'évolution capitaliste et non-capitaliste en Orient; progrès du mouvement national et émancipateur et sa différenciation selon les indices des classes; influence et importance des organisations religieuses et lutte avec celles-ci; situation de la femme qui travaille et qui lutte pour la libération; questions économiques, financières — les impôts, etc...; — lutte de partis et de courants, etc., etc... Dans certains pays, des questions sérieuses peuvent se présenter isolément; certains mouvements culturels prennent aussi, quelquefois, un caractère politique sérieux ou servent de prétexte aux combats de partis politiques.

Les travailleurs apporteront beaucoup de nouveau au Congrès Panunioniste des Orientalistes: leurs expériences pratiques serviront de base pour l'appréciation des questions qui préoccupent le plus sur place et qui exigent une direction centralisée.

Avant de finir, l'exposé de M. Dimanstein énumère encore quelques questions techniques: achat de publications orientalistes à l'étranger; extension des échanges; édition de recueils et de monographies marxistes sur l'Orient et de manuels, alphabet simplifié. Bref

le prochain Congrès doit se manifester comme la date d'un changement décisif de tout notre travail marxiste-orientaliste... sur la base léniniste...; il assurera aux pays coloniaux d'Orient la libération du joug de l'impérialisme et de l'exploitation, le triomphe du socialisme.

II

Dans l'exposé qui précède, j'ai essayé de rendre aussi exactement que possible les idées de

(1) Nous nous permettons de renvoyer, pour les détails de ce plan, à notre étude sur *l'Asie russe économique* (cf. le numéro de mai 1928, p. 192-193).

M. Dimanstein. Un tel travail était-il bien utile? L'état d'esprit que révèle cet exposé n'a, malheureusement, rien de nouveau pour nous. Depuis plus de douze ans se trouve, au Gouvernement et aux postes de commande d'un grand pays, un parti qui prétend devoir transformer de fond en comble la structure économique, sociale et politique non seulement de la Russie, livrée à ses expériences, mais — et telle est la condition essentielle de sa réussite finale — du monde entier; tout cela en suivant les prescriptions de la doctrine marxiste dans son interprétation léniniste. Nous savons aussi quels ont été les résultats obtenus jusqu'ici en Russie: en fait, « la dictature du prolétariat », disent les uns, « une aristocratie sanglante », disent les autres, est en train de ruiner toutes les ressources du pays, ses ressources matérielles aussi bien que ses ressources morales, grâce à ses efforts exaspérés pour exécuter un programme irréalisable. Chaque jour apporte des preuves nouvelles de cette situation tragiquement paradoxale où, sous le couvert d'une phraséologie creuse annonçant l'avènement d'une ère nouvelle de bonheur pour le plus grand nombre, un régime d'effroyable oppression et d'hypocrisie s'est créé, au profit d'un groupe relativement restreint de doctrinaires et d'illuminés et au détriment de 150 millions d'êtres humains capables d'un véritable essor matériel et moral dans les cadres d'une évolution normale.

Tout cela, nous le savons; cependant, nous croyons nécessaire de ne pas nous lasser de répéter ce qui semble déjà connu, car le pire danger est celui qui résulte d'une attitude d'indifférence et d'inattention devant l'effort continu et méthodique de la propagande adverse, — une propagande souvent subtile, pénétrant dans tous les milieux en employant un langage approprié. Devant un écrit d'un M. Dimanstein, il ne suffit pas de s'écrier: « Quelle étroitesse d'esprit! Quelle naïveté! Quelle confusion des idées les plus élémentaires! » Il faut faire un effort pour analyser de plus près cette argumentation, si naïve puisse-t-elle nous paraître. Ce raisonnement simpliste peut (il ne faut pas l'oublier) exercer une certaine influence dans les milieux qui ne possèdent pas tous les éléments d'information nécessaires pour formuler un jugement critique: en semant à profusion et en toute occasion cette mauvaise semence, la propagande communiste, procédant en cela selon les règles élémentaires et en apparence puériles de la publicité commerciale, arrive, ne serait-ce que pour peu de temps, à accréditer certaines idées qui ne reposent sur aucun fondement sérieux, mais dont les apparences sont trompeuses.

Ne craignons donc pas de répéter, nous aussi, certains lieux communs.

B. NIKITINE.

(La suite au prochain numéro.)

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Emprunt colonial. — Cet emprunt est destiné à accélérer la création de l'outillage économique indispensable à nos colonies. Le projet en avait été déposé en juillet 1929 ; il vient enfin d'être adopté par la Chambre des députés (novembre 1930) et par le Sénat (février 1931).

Dans le projet primitif, l'emprunt s'élevait à 3 milliards de francs au total, dont 960 millions pour l'Indochine. Il est porté aujourd'hui à 3 milliards 900 millions de francs, dont 1 milliard 370 millions pour l'Indochine.

Cette augmentation résulte des faits suivants :

En premier lieu, le plan Young empêche la France de faire appel largement aux prestations allemandes en nature ; il a donc fallu augmenter les crédits en vue de l'achat de ce matériel dans des conditions plus onéreuses.

D'autre part, la Chambre a adopté l'amendement Daladier augmentant les fonds d'emprunt de 300 millions de francs (dont 120 millions pour l'Indochine) destinés à la protection sanitaire démographique, c'est-à-dire au développement des services de médecine et d'hygiène qui doivent fonctionner sur les chantiers coloniaux de travaux publics.

Enfin la piastre indochinoise a été stabilisée au taux de 10 francs (le projet de 1929 était basé sur une piastre valant 12 francs). Le chiffre de l'emprunt destiné à l'Indochine, exprimé en francs, mais destiné à des paiements en piastres, a dû être relevé par suite de la diminution du pouvoir d'achat de cette monnaie.

Les clauses de l'emprunt sont les suivantes : le paiement des annuités est garanti par le gouvernement français ; les annuités nécessaires seront inscrites obligatoirement au budget de la colonie ; l'emprunt sera amorti en 50 ans au maximum ; il sera réalisé par tranches successives et chaque réalisation sera autorisée par décret ; enfin les matériaux et le matériel nécessaires aux travaux, qui ne se trouveraient pas dans le pays et ne proviendraient pas de livraisons de réparations) seront d'origine française et transportés sous pavillon français.

L'Indochine va pouvoir, grâce à ces ressources nouvelles, perfectionner un outillage commencé depuis longtemps et qui est en plein développement. Voici comment l'emprunt va assurer l'exécution d'un programme de travaux considérables concurremment avec les ressources budgétaires.

Francs.

Dépense prévue au programme de travaux établi par le Gouvernement général de l'Indochine... 1.752.000.000

Paiements assurés par des ressources autres que l'emprunt.....	502.000.000
Reste à emprunter.....	1.250.000.000
Dépenses résultant de l'amendement Daladier.....	120.000.000
Total de l'emprunt.....	1.370.000.000

L'Indochine attend avec une légitime impatience la réalisation de l'emprunt colonial. Ses richesses naturelles, sa laborieuse population, son développement économique rapide dans les années récentes lui imposent le devoir d'assurer plus solidement sa prospérité en perfectionnant son outillage. Mais l'emprunt doit avoir en même temps l'effet le plus bienfaisant sur la vie des populations indigènes déjà menacées ou atteintes par la crise économique. Cette crise, on le sait, entraînant la mévente des matières premières et des produits agricoles, a une répercussion inévitable sur la masse indigène. Un gros apport d'argent de la métropole, l'ouverture de chantiers importants, le paiement de nombreux salaires seront un remède à la misère des classes les plus pauvres.

Voici maintenant le programme des grands travaux : on ne manquera pas de noter leur importance au point de vue politique et social comme au point de vue économique.

La construction et l'amélioration de *voies ferrées* ont pour objet essentiel de débloquer et de rattacher plus étroitement à l'Union Indochinoise deux grands pays, le Cambodge et le Laos, qui sont naturellement orientés vers l'extérieur, d'assurer la continuité du rail entre le Nord surpeuplé et le Sud, moins bien doté en hommes qu'en terrains productifs.

L'extension des *travaux d'hydraulique agricole* (canaux et digues) assure la protection des paysans contre les crues et l'extension des superficies cultivées. De ces travaux « à bénéfice direct », on peut attendre les plus heureux effets au point de vue économique et social.

L'amélioration des *communications télégraphiques et téléphoniques*, de plus en plus nécessaires à la vie d'un grand pays civilisé, aura également une grande importance économique.

Voici l'énumération et le coût des grands travaux gagés sur l'emprunt :

A. — Voies ferrées.

	Dépense en piastres à 10 francs.
1° Chemin de fer de Phnom-penh à Battambang.....	20.400.000
2° Chemin de fer de Tourane à Nhatrang....	52.800.800
3° Chemin de fer de Tanap à Thakkek.....	27.600.000
4° Chemin de fer de Saïgon à Tayninh.....	6.000.000
5° Outillage des lignes en exploitation.....	7.000.000
6° Achèvement du chemin de fer du Langbian.	2.160.000
Total.....	146.160.000

B. — *Hydraulique Agricole.*

Renforcement des digues du Tonkin.....	9.600.000
Assèchement des casiers du Day.....	4.800.000
Irrigation des casiers de Kesat et Hungyen..	8.400.000
Irrigation de provinces de l'Annam, Quang-ngai, Quang-nam, Quang-tri, Vinh.....	21.600.000
Achèvement des travaux en cours, Song-Cau, Son-tay au Tonkin, Phu-yen, Thanh-hoa, Thua-tien en Annam.....	3.840.000
Total.....	48.240.000

C. — *Télégraphes et Téléphones.*

Amélioration et extension des lignes et des bâtiments.....	10.800.000
Total général.....	175.200.000

Le *Journal officiel* du 25 février 1931 vient de publier la loi autorisant les emprunts coloniaux.

Un discours de M. A. Sarraut. — Le 24 janvier, au cours d'un déjeuner offert par l'Amicale des Français d'Indochine à M. P. Pasquier, M. A. Sarraut, qui présidait, a prononcé une brillante allocution dont nous extrayons le passage suivant relatif à la crise politique de l'Indochine.

Les incidents dont l'Indochine a été récemment le théâtre doivent nous servir désormais de leçon. S'ils appellent sur certains points une volonté lucide de réformes, un programme d'améliorations que vous saurez, mon cher Pasquier, méthodiquement organiser et hardiment réaliser, ils appellent aussi de notre part, et sur nous-mêmes, un effort de police morale que nous serions en vérité trop coupables de négliger plus longtemps.

Car les difficultés que vous avez connues, — et auxquelles, à son tour, fait face, en ce moment, avec une énergie et une autorité que nous devons louer, votre intérimaire le Gouverneur général Robin, à qui j'adresse d'ici notre salut, et le témoignage de notre confiance, — ces difficultés ne sont pas à leur terme; la crise générale de l'Asie, dont l'Indochine ne fait que subir les répercussions, n'a pas fini d'évoluer; le réveil et le frémissement de ces races de couleur, sur lesquels depuis plusieurs années j'ai moi-même appelé l'attention publique, demeurent un phénomène dont la gravité doit retenir la méditation des peuples colonisateurs. Nous devons, pour notre part, être prêts à faire front aux conjonctures qui en peuvent résulter, avec toute la force morale et matérielle des droits que nous confère la certitude de la grande œuvre d'humanité que nous accomplissons; nous devons proclamer que, sans la souveraineté française, l'Indochine actuelle n'existerait pas; c'est nous qui, du chaos disparate de ses Etats et de ses populations en perpétuel conflit, avons fait surgir, par la vertu de la paix et de l'ordre français, la magnifique harmonie de l'unité indochinoise. Il faut dire très haut, parce que c'est la vérité, que l'Indochine retomberait dans le désordre et l'anarchie de ses éléments dispersés, dont le génie français a rassemblé et soudé le robuste faisceau, si la souveraineté française s'effaçait de son territoire. Nous devons défendre cette grande œuvre; nous devons en affirmer notre fierté; nous devons poursuivre la belle tâche de justice, d'éducation, de progrès qu'elle s'est tracée dans une collaboration toujours plus étroite et plus compréhensive avec nos associés indigènes. Mais nous devons la poursuivre aussi et surtout dans la constance de notre propre union, de notre solidarité, de notre concorde, de notre

rigoureuse discipline... Tenir bon et persévérer, c'est notre devise; rester unis, c'est notre méthode. Sentons-nous mieux les coudes dans l'accomplissement de notre grande tâche, et nous serons plus certains des magnifiques lendemains de paix et de fécondité qu'elle prépare.

La liaison aérienne France-Indochine. — Elle est un fait accompli. Il ne s'agit plus d'un raid de caractère sportif comme on en a admiré à plusieurs reprises, mais d'un service régulier et commercial. Le premier voyage dans le sens France-Indochine a eu lieu en janvier; il a duré exactement dix jours. Au début de février, le voyage de retour a été effectué dans le même temps. Un abondant courrier a été transporté dans les deux sens.

La Compagnie Air-Orient, chargée de ce service, s'est assuré le concours de plusieurs trimoteurs Fokker et a réussi, par un meilleur aménagement de son matériel et de ses escales, à abandonner le premier projet envisagé, qui consistait à utiliser la voie ferrée pour traverser l'Inde de Karachi à Calcutta. Elle assure donc le trajet Damas-Indochine; le courrier est acheminé jusqu'en Syrie par l'hydravion du service régulier France-Syrie.

La durée du voyage peut paraître relativement iongue et ne revêt, en rien, l'allure d'un raid. Elle souligne le sentiment très net de ceux qui ont la responsabilité d'assurer le service régulier avec la colonie, que les premières conditions à réaliser sont la sécurité et la régularité. Ces qualités, pour le moment, s'obtiennent dans une certaine mesure au détriment de la vitesse, mais on peut, dès maintenant, prévoir un accroissement notable de cette dernière dans un avenir prochain, sans que les autres conditions mises en avant aient à en souffrir.

COCHINCHINE

La crise économique et le commerce du riz.

— La crise économique se manifeste, particulièrement en ce qui concerne la population indigène, par le marasme du commerce d'exportation du riz et par la baisse considérable des prix.

En 1928, année record, la Cochinchine avait exporté 1.666.162 tonnes de riz, paddy et dérivés. Les résultats de 1929 étaient déjà moins brillants; ceux de 1930 sont franchement médiocres: 1.058.511 tonnes, soit 16 0/0 de moins que 1929 et 36 0/0 de moins que 1928.

Le détail des sorties se présente ainsi:

	1929	1930	Différence
	tonnes	tonnes	—
Riz blanc.....	831.455	770.697	— 7 %
Brisures.....	232.632	161.432	— 31 %
Farines.....	142.225	99.742	— 30 %
Riz cargo.....	33.447	16.539	— 50 %
Paddy.....	17.427	10.000	— 43 %
Total.....	1.256.887	1.058.411	— 16 %

Si l'on considère les quatre trimestres de 1930, on voit que le marasme est allé en augmentant d'avril jusqu'en octobre :

	1929	1930	Différence
	tonnes	tonnes	—
1 ^{er} trimestre.....	384.556	395.145	+ 2 %
2 ^e —.....	373.081	314.476	- 15 %
3 ^e —.....	299.590	204.319	- 31 %
4 ^e —.....	199.657	144.470	- 27 %

Et la situation ne s'améliore pas cette année, puisqu'il n'est sorti en janvier que 49.134 tonnes contre 92.000 tonnes en janvier 1930.

Voici maintenant les pays acheteurs des riz cochinchinois.

	1929	1930	Différence
	tonnes	tonnes	—
1. Hongkong.....	379.454	310.991	- 48 %
2. France.....	188.044	203.610	+ 8 %
3. Changhaï.....	42.135	155.596	+ 269 %
4. Indes Néerlandaises..	191.233	112.442	- 41 %
5. Straits settlements..	99.326	87.739	- 11 %
6. Colonies françaises..	20.589	41.037	+ 100 %
7. Autres ports Chine..	22.355	34.724	+ 55 %
8. Japon.....	47.233	33.569	- 29 %
9. Europe.....	97.964	26.850	- 73 %
10. Amérique.....	24.907	16.865	- 32 %
11. Afrique.....	7.500	7.562	+ 1 %
Cabotage.....	1.967	11.756	+ 498 %
Divers.....	44.236	15.669	- 64 %

On constate que les pays de l'Extrême-Orient, Hong-Kong, Japon, Singapour, Batavia, ont singulièrement diminué leurs achats. L'Amérique et l'Europe marquent aussi une diminution sensible.

Ce n'est pas tout. La diminution des exportations s'est accompagnée d'une baisse considérable des prix. Le paddy pour riz n° 1, qui valait 5 piastres 35 le picul le 31 juillet, ne valait plus que 2 p. 85 le 31 décembre, soit une baisse de 46 0/0 ; le riz n° 1, qui valait 7 p. 40 le 31 juillet, ne valait plus que 4 p. 60 le 31 décembre, soit une baisse de 38 0/0. Encore ces prix sont-ils ceux de Cholon ; dans l'intérieur, le picul de paddy ne vaut guère plus de 1 p. 50.

On mesure les conséquences de cette baisse si l'on se rappelle qu'en 1926 le riz n° 1 valut en moyenne 10 p. 95 le quintal, soit, avec une moyenne annuelle de 17 fr. 01 pour la piastre, 186 fr. 25. Le 31 décembre dernier, le quintal de riz n° 1 valait 7 p. 58, soit 75 fr. 80 ! Et le prix de la journée de main-d'œuvre a augmenté depuis 1926 en Cochinchine.

La conséquence de cette situation économique apparaît nettement : les ressources de la population indigène ont diminué de moitié environ, sa capacité d'achat se trouve réduite dans la même proportion. Et si l'on envisage seulement sa capacité d'achat en produits importés (ceux dont elle peut se passer le plus aisément), on constate qu'elle est réduite à fort peu de chose.

TONKIN

Réformes constitutionnelles. — La discussion politique à laquelle nous avons fait une brève allusion dans la chronique de janvier (p. 27) se développe dans les milieux indigènes évolués du Tonkin, et il est bon que l'opinion française soit clairement instruite tant de l'objet même du débat que des arguments présentés par les partis en présence. Il s'agit de la transformation du statut politique et administratif actuel de nos protectorats annamites et spécialement du Tonkin.

Un premier groupe, où se rencontrent des hommes fort distingués, réclame le retour à la politique du protectorat et au régime instauré par le traité de 1884, modifié d'ailleurs, puisque le projet de constitution, dont M. Pham-Quynh a indiqué les grandes lignes, prévoit l'instauration du régime parlementaire, avec un cabinet responsable devant les chambres. Notons d'ailleurs que pour opérer une telle réforme, l'assentiment du souverain serait indispensable. C'est avec lui que la France a traité et elle ne pourrait, sans l'aveu du monarque, admettre une transformation du régime qui atteindrait gravement la prérogative royale.

Les protagonistes de cette réforme politique — qui ont partie liée, semble-t-il, avec les constitutionnalistes de Cochinchine — sont M. Pham-Quynh et un ancien mandarin, M. Nguyen-nang-Quoc. Ils n'ont pas rencontré grande faveur dans les milieux bourgeois qui n'ont aucune attache avec le mandarinat et, parmi les mandarins eux-mêmes, ils se sont heurtés à une certaine froideur. Les partisans de la Constitution se sont donc décidés à faire circuler une pétition, mais celle-ci n'a eu qu'un médiocre succès : elle n'a réuni que 61 signatures parmi lesquelles on relève celles de MM. Pham-Quynh, Nguyen-nang-Quoc et de 20 représentants du peuple (sur une centaine). A Hanoï, d'assez nombreuses notabilités ont refusé de s'y associer.

Voici le texte de la pétition adressée au Résident supérieur du Tonkin :

Nous soussignés, membres de la Chambre des représentants du peuple, notables, commerçants du Tonkin, avons l'honneur de vous présenter respectueusement l'adresse suivante :

Les récents événements ont montré la nécessité d'entreprendre dans ce pays une grande réforme d'ordre politique susceptible de donner satisfaction aux aspirations nationales annamites tout en restant dans le cadre des traités et conventions en vigueur.

Interprètes fidèles d'une grande partie de l'opinion de nos compatriotes, nous demandons respectueusement au Gouvernement français de vouloir bien mettre à l'étude un projet de réforme ayant pour but de revenir à l'application loyale du traité de protectorat du 6 juin 1884 qui est et doit rester la Charte fondamentale de ce pays.

Cette réforme devra être couronnée par l'octroi par S. M. l'Empereur d'Annam d'une constitution moderne ayant pour but de doter le pays d'un véritable gouvernement annamite national avec une représentation populaire ap-

propre. Le tout fonctionnera avec l'assistance et sous le contrôle du Protectorat français.

La constitution délimitera d'une façon claire et précise les pouvoirs du peuple et du protectorat, et devra permettre à la population, par l'organe d'une chambre délibérative, de prendre une part effective à la gestion des affaires publiques.

Cette opinion qui est partagée par une grande partie de nos compatriotes de l'Annam et du Tonkin est d'ailleurs conforme aux déclarations maintes fois répétées de M. le Ministre des Colonies Piétri, notamment dans le discours qu'il a prononcé à Lorient en mai dernier.

Nous vous serions très reconnaissants, Monsieur le Résident Supérieur, de vouloir bien réserver à la présente adresse un accueil bienveillant et la transmettre à M. le Gouverneur général et au Département comme l'expression des vœux d'une partie importante de la population du Tonkin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Résident Supérieur, l'hommage de notre profond respect.

Un second parti, dans lequel se rencontrent des hommes non moins distingués, s'affirme partisan de l'administration directe. Au renfort de sa thèse, il fait valoir que les cadres de la machine administrative annamite sont totalement vermoulus et que cet organisme en est arrivé à un tel degré de décrépitude que l'on ne peut plus songer à le régénérer. Ce parti s'est révélé assez nombreux au Tonkin, lors de la dernière session de la Chambre des représentants du peuple.

En réponse aux exposés doctrinaux de M. Pham-Quynh, pour qui l'administration directe suppose l'assimilation, il fait valoir avec beaucoup de bon sens que ce sont là « deux principes différents », que « l'administration directe peut fonctionner sans l'assimilation », puisque « l'administration est une question d'ordre politique et l'assimilation dans les mœurs et les coutumes une question d'ordre moral » (Voir le journal *Pho-Thong*, n° du 28 novembre 1930). Le même article cite d'ailleurs très justement l'exemple de la Cochinchine au début de l'occupation française.

Il ne manque pas de partisans de l'administration directe pour insinuer que l'enthousiasme marqué par leurs adversaires n'est pas tout à fait désintéressé et que tels brillants théoriciens du protectorat constitutionnel s'accommoderaient fort bien d'un poste de ministre — à la fois honorifique et lucratif.

Mais quel est, dans ce débat, l'opinion de la masse populaire ? Il est assez difficile de le dire.

Pour autant qu'on puisse être renseigné, déclare le *Courrier d'Haiphong*, celle-ci serait plutôt disposée à se rallier au second parti, pour des raisons d'un ordre assez particulier : elle estime l'administration directe moins onéreuse pour le contribuable que le système du protectorat.

Quant au gouvernement protecteur, il se trouve placé dans une situation assez singulière : à quelque décision qu'il s'arrête, il est certain qu'il fera des mécontents, puisque les milieux bourgeois dans lesquels se recrutent les politiciens indigènes sont divisés en deux clans. Il

ne semble pas, au surplus, que le gouvernement général ait déjà fixé sa politique ; il sonde l'opinion, il observe avant d'agir. Le bruit ayant couru dans les milieux annamites que M. Pasquier était partisan des projets de M. Pham-Quynh, le gouverneur général a pris soin de faire démentir catégoriquement cette version la veille même de son départ. Mais l'étude de cette question s'impose d'une façon urgente en raison de l'approche de la majorité du jeune roi Bao-Dai.

Notons cependant que, dans l'hypothèse du protectorat constitutionnel comme dans celle de l'administration directe, la France pratiquera une politique de collaboration avec l'élément indigène. Cette collaboration, pour être efficace, doit être sincère et loyale. Mais alors que penser du chef même des constitutionnalistes tonkinois qui, recevant récemment un Français de passage, lui déclara avec emphase : « La France, je la hais pour tout le mal qu'elle a fait à mon pays ». Cette anecdote, qui a causé quelque scandale au Tonkin, et que la presse a discrètement rapportée (voir le *Courrier d'Haiphong* du 3 janvier), jette un jour nouveau sur la personnalité de M. Pham-Quynh. Elle montre aussi la difficulté des problèmes politiques indochinois.

Les grandes manœuvres. — Les grandes manœuvres qui se sont déroulées du 23 au 27 janvier, dans la région de Thu-Quyên, au Nord de Hanoi, présentent, à un double point de vue, un intérêt de tout premier ordre.

1° Les effectifs engagés étaient beaucoup plus importants que de coutume. Le parti rouge, de la force d'une division, comprenait neuf bataillons d'infanterie et trois groupes d'artillerie. Le parti bleu, qui lui était opposé, était fait de cinq bataillons d'infanterie et de deux batteries d'artillerie. En outre, trois escadrilles d'avions, des éléments du génie, de cavalerie, des chars de combat, des autos mitrailleuses et tous les services d'une troupe en campagne renforçaient ces unités.

2° Pour la première fois, de nombreux officiers des armées étrangères stationnées en Asie ont suivi ces manœuvres de bout en bout : le major général Hines, commandant supérieur des troupes américaines des Philippines, accompagné de deux officiers ; le général Kaba et deux officiers de l'armée japonaise ; le colonel Saville, chef d'Etat-major des troupes britanniques en Chine ; le commandant Lello, commandant des forces portugaises à Macao ; le lieutenant-colonel Boerstra, des Indes néerlandaises ; un chef de bataillon des troupes anglaises de Singapour ; le général de brigade Phya-Maibab, sous-chef d'Etat-major et deux officiers supérieurs de l'armée siamoise ; enfin, un général et deux officiers yunnanais.

L'importance, au point de vue politique, de l'envoi de ces délégations ne saurait échapper à nos lecteurs.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Conventions commerciales. — 1) *Avec l'Égypte.* — On sait qu'un traité de commerce avait été conclu pour cinq ans, en 1926, entre les États du Levant sous Mandat français et l'Égypte. Ce traité présentait surtout, au point de vue syrien et libanais, l'avantage de faciliter l'exportation en Égypte des fruits et primeurs très goûtés de la riche clientèle internationale qui villégiature au pays des Pharaons.

Récemment — pour des causes encore peu connues — l'Égypte avait dénoncé la convention. Les États du Levant menaçant d'user de rétorsion à l'égard du commerce égyptien, on se mit d'accord pour proroger d'un an le traité de 1926. On espère qu'une nouvelle convention, mieux adaptée aux intérêts actuels des deux parties, pourra intervenir d'ici le 1^{er} février 1932.

2) *Avec le Nedj.* — Les journaux annoncent la conclusion d'un traité de commerce et de bon voisinage entre les États du Levant sous Mandat français d'une part, et le Nedj et dépendances d'autre part.

3) *Avec la Turquie ?* — La Turquie opposant à l'importation des produits syriens et libanais un tarif douanier presque prohibitif, les États du Levant usèrent de réciprocité. Il en résulte une situation très pénible pour le commerce turec, et la Chambre de Commerce de Constantinople vient d'adresser au Ghâzi un vœu tendant à la négociation immédiate d'une convention douanière.

Informations économiques. — *Les plantations d'oliviers.* — On estime à 10 millions de pieds environ le nombre des plants d'oliviers actuellement exploités en Syrie et répartis, à peu près comme suit : État de Syrie : 4.800.000 ; République libanaise : 3.600.000 ; Gouvernement des Alaouites : 1.200.000 ; Sandjak d'Alexandrette : 400.000.

La culture du bananier au Liban. — La superficie cultivée en 1930 était de 1.000 hectares. La récolte des bananes s'est élevée à 50.000 quintaux.

Le commerce des bananes subit une grande crise du fait de la dépréciation des prix provoquée par les taxes douanières prohibitives dont les États voisins, l'Égypte et la Turquie notamment, ont frappé les produits libanais.

Les automobiles. — Au 1^{er} janvier 1931, 8.002 automobiles étaient enregistrées au Liban, soit une proportion d'une voiture par cent habitants. En Syrie, la proportion est d'une auto par 85 habitants, en Palestine, d'une par 25.

Les illettrés en Syrie. — Les Gouvernements des divers États sous Mandat viennent d'adres-

ser au Haut-Commissariat leurs rapports annuels sur l'Instruction Publique en Syrie et au Liban.

Il ressort des statistiques établies que les personnes lettrées, au Liban, atteignent une proportion de 65 0/0, dont 10 0/0 ayant reçu une instruction secondaire.

En Syrie, le nombre des lettrés est de 28 0/0 seulement, dont 4 0/0 ayant fait des études secondaires.

Dans les tribus, sur 350.000 bédouins du désert de Syrie, 1.120 seulement savent lire et écrire, 20 ont reçu une instruction à peu près complète à l'École des Tribus instituée par le Haut-Commissariat.

Aux Alaouites, les lettrés représentent 31 0/0 de la population, et 6 0/0 au Djebel-Druse.

Ajoutons ici, en nous plaçant à un tout autre point de vue que celui de la diffusion de l'enseignement, une indication qui n'est pas sans exercer son influence sur la précédente, puisqu'il s'agit de la densité de la population dans les différents pays placés sous mandat français. On compte, au Liban, 39 habitants par kilomètre carré, 27 aux Alaouites, 6 au Djebel-Druse et 5 en Syrie.

Des cours d'arabe pour fonctionnaires et officiers. — Le Haut Commissariat a institué des cours d'arabe pour les fonctionnaires français, les officiers et leurs familles.

La première séance du cours préparatoire qui a eu lieu dernièrement à Beyrouth, a réuni 85 élèves.

Des personnes étrangères au Haut-Commissariat et à l'armée, pourront y être admises dans des cas spéciaux et sur autorisation du Haut-Commissaire.

Le point de vue des nationalistes syriens. —

On sait que le Statut Organique promulgué le 22 mai 1930, en application de l'Acte de Mandat (article 1^{er}) entrera en vigueur dans l'État de Syrie après de nouvelles élections.

Ces élections futures — et peut-être prochaines — sont un des événements à venir qui préoccupent le plus les milieux politiques de Syrie. Aussi le journal *L'Orient* a-t-il interviewé sur ce sujet les chefs nationalistes syriens.

Il convient de donner ici l'essentiel de leurs déclarations.

Voici, d'abord, celle d'Hachem bey El-Atassi, ancien président de la Constituante Syrienne :

Le conflit avec les représentants de la France persiste. Nous avons élaboré une Constitution que le Haut-Commissaire a rendue inopérante, en y annexant un additif. Dans sa forme actuelle, cette constitution, pour nous, est inacceptable. Nous réclamons la suppression de toute clause qui réduirait les droits absolus de la nation.

— Et si le Haut-Commissaire, de son côté, invoque les obligations internationales pour demeurer sur ses positions, comment en sortiriez-vous ? Iriez-vous quand même aux urnes ?

— Le Parti décidera... Mais on nous a promis un Traité, où pourraient être reconnus nos droits. Pour qu'il puisse nous donner satisfaction, ce traité devra être au moins aussi libéral que celui que l'Angleterre a signé avec l'Irak. Ce serait un minimum.

S'il est vrai, en effet, que les représentants de la France sont là pour nous faire faire l'apprentissage de l'indépendance, ils doivent nous habituer à l'exercice de cette indépendance, et nous établir, d'ores et déjà, dans la plénitude de notre souveraineté.

Quelles sont actuellement leurs dispositions ? Nous les ignorons totalement. Nous attendons. Notre attitude dépendra de la leur. Nous participerons certainement aux élections, si l'on nous garantit la complète liberté de ces élections, et si nous avons l'assurance, ou tout au moins l'espoir sérieux d'arriver à une solution satisfaisante du conflit.

L'Orient commente ainsi ces déclarations, dans un article intitulé « La nouvelle position du nationalisme syrien » :

Ainsi, pour la première fois, un Nationaliste syrien, et dont l'orthodoxie ne saurait être contestée, nous parle de cette Constitution, ratifiée par le Mandat, comme d'un fait véritablement existant. Pour la première fois, nous le voyons se référer à cette Charte, promulguée par le Haut-Commissaire, comme un acte juridique, d'où peut être tiré une argumentation juridique. Non seulement, il ne peut pas faire autrement que de l'accepter, que de s'incliner devant cette réalité irrévocable ; mais le voici maintenant qui s'appuie sur ce texte, qui le commente, qui en dégage des nécessités logiques et les livre à notre réflexion.

Ce glissement insensible des chefs du mouvement d'hier (qui restent les chefs d'aujourd'hui) doit être noté. Les doctrinaires et les chefs de file du nationalisme, tout en maintenant le principe de leurs revendications, s'aperçoivent qu'il leur faut sortir au plus tôt (et en tout cas avant les prochaines élections) de l'impasse où ils se sont délibérément engagés. Ils peuvent certes persister dans leur protestation (qui revêt un caractère forcément platonique). Ils y persistent. Ils formulent et reformulent des réserves. Mais ils ne peuvent pas s'amuser à nier ou à feindre d'ignorer indéfiniment un état de fait et les réalités morales et juridiques — Mandat, Constitution, présence française — au milieu desquelles ils sont constamment obligés de se mouvoir.

... Une politique d'entente et de collaboration devient désormais possible.

Quelques jours plus tard, Djemil bey Mardam bey, nationaliste très connu, faisait la déclaration suivante :

— Pour sortir de l'impasse syrienne ? Un moyen : le Traité. Un traité qui serait négocié entre les Représentants de la France et un Gouvernement issu d'élections libres.

— Vous irez donc aux élections ?

— A la condition qu'on nous en garantisse la parfaite liberté.

— Qu'entendez-vous par élections libres ? Comment voudriez-vous que l'on y procédât ?

— Elections libres, celles qui se dérouleraient sous le contrôle des délégués de chacune des listes électorales. En l'absence de partis constitués, qui se seraient fait représenter aux côtés des agents officiels, nous ne voyons pas d'autres moyens de surveillance.

... Nous avons, depuis trois ans, affaire au représentant Français qui nous a le mieux compris et en qui nous avons deviné le désir sincère d'arriver à l'entente.

Il y a, cependant de l'autre côté comme du nôtre, des hésitations, des réticences, une méfiance réciproque qu'il faudrait dissiper pour qu'un accord franc et définitif intervienne entre nous. Car, quoi qu'on en ait dit, nous voulons nous entendre. Il faut que l'entente finisse par avoir lieu.

— Pour en revenir aux élections, vous y participeriez donc dans le cadre de la Constitution ?

— Forcément. Nous ne pouvons plus faire autrement que d'accepter cette constitution. Elle a reçu la sanction internationale de Genève. Elle n'est plus discutable.

Cette Constitution (poursuit Djemil Mardam bey) n'est que provisoire. L'article 116 qui, de notre point de vue, la rend inopérante, n'a été inséré, — et M. Ponsot l'indique dans le préambule qui accompagne les Statuts, — que dans l'attente du Traité, de ce Traité d'où seul dépend désormais tout l'avenir des rapports franco-syriens.

Quel sera cet traité ? On nous le dira, je pense, avant les élections. On n'en publiera naturellement pas les clauses, qui seront arrêtées d'accord avec le Gouvernement national issu des élections. Mais j'estime que le Haut-Commissaire prendra exemple sur son collègue de Bagdad pour nous exposer, d'ores et déjà, les bases du Traité, ses grandes lignes.

Ces déclarations provoquent les réflexions suivantes de *L'Orient* :

Les démagogues, décidément, valaient mieux que leur démagogie. Les voici revenus à la Raison — et aux disciplines essentielles. *La Constitution est un fait indiscutable. Le Mandat, qui a déterminé et conditionné cette Constitution, était également un autre fait indiscutable.* C'est pour avoir discuté ces faits, pour avoir refusé d'admettre des réalités qui ne dépendaient ni d'eux ni du Haut-Commissaire, que les Chefs de l'opposition nationaliste ont retardé jusqu'ici la solution du problème syrien.

Ils réclament un fait nouveau : le Traité. En admettant aujourd'hui que ce Traité, qui doit se substituer au Mandat, ne peut avoir d'autre point de départ que le Mandat lui-même ; et en admettant qu'il ne peut être négocié que dans le cadre de la Constitution actuelle, ils rétablissent l'ordre logique et chronologique et s'inclinent honnêtement devant l'évidence contre laquelle ils se sont insurgés pendant dix ans.

Cette attitude d'acceptation, s'ils y persistent, ne peut que faire honneur à leur clairvoyance et à leur probité.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

L'activité communiste en Palestine. — A la fin du mois de décembre 1930, s'est réuni à Jérusalem un congrès communiste, composé mi d'Arabes et mi d'Israélites. Ce congrès a donné son approbation aux ordres de l'Ikki, c'est-à-dire du comité exécutif de l'Internationale Communiste, relatifs à l'arabisation du parti communiste en Palestine ; il a, d'autre part, constitué un nouveau bureau où domine l'élément arabe.

Par ailleurs, et avant la tenue de ce congrès, l'Ikki avait envoyé à ses affiliés de Palestine des instructions relatives à l'organisation de deux importantes campagnes ayant pour but, l'une de provoquer de l'agitation parmi les Arabes agriculteurs, l'autre d'accélérer l'orientation à gauche qui, dit-on, aurait déjà commencé de se produire parmi les ouvriers juifs et arabes. Si diffi-

cile que l'activité des autorités officielles ait pu rendre la réorganisation du plan des opérations communistes (force fut aux meneurs d'agir secrètement), celle-ci a fini par se réaliser ; aussi ces derniers ont-ils pu se targuer auprès de l'Ik-ki, au début de 1931, que la réorganisation des forces communistes était désormais achevée en Palestine, malgré sa difficulté, et que la lutte contre le capitalisme britannique et sioniste allait entrer dans une phase nouvelle et concrète.

Pour l'amélioration de la situation du fellah palestinien. — En juillet dernier, le gouvernement britannique a envoyé en Palestine (peut-être ne l'a-t-on pas oublié) M. C. F. Strickland avec mission d'étudier la situation économique des Fellahs et de mettre les agents de l'administration des districts et les fellahs eux-mêmes au courant des buts et des méthodes des sociétés coopératives de crédit. Dans son rapport, publié fin novembre 1930, M. Strickland expose les grandes lignes de divers projets destinés à améliorer la situation des fellahs du pays qu'il a visité : projet de sociétés coopératives de crédit subventionnées par le Gouvernement, projet de sociétés de prêt mutuel parmi les fellahs ; il indique aussi un moyen de soulager les fellahs du poids accablant de leurs dettes. Il s'y déclare, par contre, formellement hostile à cette création d'une banque agricole officielle, dont, au cours des dix dernières années, les dirigeants arabes avaient ardemment préconisé le projet comme une panacée contre les difficultés au milieu desquelles se débattent les fellahs. Une banque agricole traitant avec les petits fermiers sur une base commerciale constituerait (dans l'idée réfléchie et immuable de M. Strickland) le pire mal que pourrait créer le Gouvernement dans le pays ; il serait impossible d'exercer un contrôle suffisant, le remboursement se ferait avec difficulté et les ventes de terres qui en résulteraient seraient d'une déplorable fréquence.

Un dépôt de pétrole à Haïffa. — Le 27 novembre a été officiellement inauguré, à Haïffa, par sir John Chancellor, Haut Commissaire britannique, le dépôt de pétrole aménagé par la Shell Co. Ce dépôt, dont la construction et l'aménagement ont coûté 250.000 £, possède la meilleure installation et l'équipement le plus moderne qui existent dans le Levant. Ses douze réservoirs peuvent contenir 7 millions de gallons de benzine, de kérosine, d'huile Diesel, de combustibles divers ; ils sont reliés à la mer par de longs conduits qui permettront aux navires de s'y approvisionner.

Ratification du traité anglo-iraki. — Les protestations signalées dans notre numéro de novembre (p. 379) n'ont nullement empêché le parlement iraki d'approuver, au milieu de ce même mois, par 69 voix contre 31, cet accord anglo-iraki du 30 juin, dont l'Asie française a longuement parlé et qui entrera en vigueur aus-

sitôt après l'admission de l'Irak dans la Société des Nations. Quelques semaines plus tard, au début du mois de février 1931, l'échange des ratifications a entraîné des envois de télégrammes entre les deux rois d'Angleterre et d'Irak et leurs premiers ministres. Le roi Faïçal a écrit au roi Georges V avoir confiance que « le traité constituera, avec la bénédiction du Tout-Puissant, un moyen d'unir les deux pays dans une véritable et permanente amitié ». S. M. Britannique, dans sa réponse, a déclaré partager cette confiance et croire que l'Irak « va maintenant entrer dans une ère de paix et de prospérité » (3 février).

TURQUIE

Les relations avec les peuples balkaniques et avec l'Italie. — A bien des reprises, notre revue a constaté l'activité de la diplomatie turque et signalé les voyages de son ministre des affaires étrangères dans les différentes parties de l'Europe. La conclusion de l'accord gréco-turc a entraîné de nouveaux déplacements de Tevfik Rouchdi bey, qui, après s'être rendu en Italie, est rentré en Turquie par Sofia. Au correspondant de l'Agence Stefani dans cette ville, il a fait des déclarations que le *Corriere della Sera* a publiées le 6 décembre dernier et dont nous retranscrivons les suivantes :

Les rapports turco-bulgares sont sur la bonne voie et deviennent toujours plus intimes... Ma visite à Sofia n'a eu aucun but secret. Avec la Bulgarie, nos rapports sont depuis longtemps réglés.

Ma visite a eu lieu plutôt pour prendre les contacts opportuns avec les hommes qui dirigent la politique bulgare. J'estime ces contacts nécessaires parce qu'ils offrent non seulement la possibilité d'élucider avec les éléments responsables de chaque pays les vues turques, mais encore celle de tâter le pouls à la classe politique et à tout le peuple...

J'ai déjà déclaré à la presse italienne que le pacte turco-grec occupe une place importante dans notre politique et peut être considéré comme son maître pilier. Je puis vous annoncer que j'accompagnerai au printemps prochain Kemal pacha à Athènes pour rendre la visite que lui a faite Venizelos. Cette amitié, qui répond au désir du président, des personnalités politiques et du peuple turc, trouve ses raisons dans notre politique de cordialité et de collaboration avec tous nos voisins, imposée par la situation géographique de la Turquie. Cette amitié s'adresse au plus haut point à la Bulgarie avec laquelle nous avons depuis longtemps un échange de sentiments sincères. Nous croyons, en outre, que la consolidation de la paix balkanique a besoin d'une Bulgarie forte et indépendante. En ce qui concerne les pays moins voisins, on sait que la politique turque s'oriente vers Rome et vers Moscou. Elle s'appuie sur des bases très solides qui se développent toujours plus, grâce aux contacts que j'ai pris dans mon voyage. Je rapporte aujourd'hui de Rome dans mon pays la promesse d'une visite de M. Grandi à Ankara, visite qui aura lieu probablement dans un délai assez proche.

L'établissement des réfugiés grecs d'Anatolie en Grèce. — Au moment où le voyage de M. Venizelos à Ankara a rendu cordiales, pour un

temps, les relations gréco-turques et où la Grèce a renoncé, peut-être aussi pour un temps, à ces ambitions panhelléniques dont, dès le début du siècle dernier, la carte dressée par le philhellène Rhigas synthétisait les revendications, il est utile de se rendre compte de ce que la Grèce a fait pour les Grecs transplantés d'Anatolie sur son territoire.

L'œuvre était considérable et difficile ; ne s'agissait-il pas de l'établissement, en territoire hellénique, de plus d'un million de réfugiés venus de l'Asie Mineure ? La commission des réfugiés grecs, dont le gouvernement de M. Venizelos assume la direction depuis la fin de 1930, a su s'acquitter de cette tâche si complexe de façon remarquable au cours des sept années durant lesquelles, depuis novembre 1923, elle a rempli sa mission.

Sans doute, différentes circonstances favorables ont facilité l'œuvre de la commission, en particulier l'acquisition toute récente par la Grèce, notamment en Macédoine, à la suite des dernières guerres, de vastes territoires non cultivés, — mais propres à la culture, et même susceptibles de devenir très fertiles, — dont la population était clairsemée. Il faut tenir compte aussi de l'accord avec la Turquie pour l'échange des populations, qui, prévoyant le transfert des Turcs de Macédoine dans leur pays natal, assurait aux nouveaux arrivants, dans bien des cas, des demeures déjà construites et vraiment habitables. Enfin, l'ancienne Grèce elle-même était, dans l'ensemble, assez peu peuplée... Voilà comment, dès le début, le gouvernement hellénique put mettre à la disposition de la commission des réfugiés environ 500.000 hectares de terres libres de toutes charges... Mais, à côté de ces atouts mis entre les mains de celle-ci, que de difficultés à surmonter ! La pauvreté réelle des réfugiés, sommairement expulsés de leurs foyers primitifs, constituait une première et très sérieuse difficulté. Les malheureux se trouvaient dans un complet dénuement, sans argent, mal vêtus, et si ignorants des usages du milieu où ils étaient transplantés que, en dépit de leur parenté ethnique, ils étaient vraiment des étrangers lors de leur arrivée en Grèce. En outre, nombre d'entre eux appartenaient à la classe ouvrière ; ils devaient se transformer instantanément en agriculteurs, et leur travail ne pouvait leur rapporter aucun profit immédiat. Forcé fut donc de les nourrir, et ils n'eurent pour vivre, pendant plusieurs mois, que les rations distribuées par la commission. Celle-ci devait en même temps faire construire d'abord des abris, puis des maisons, combattre les ravages du paludisme sur des corps affaiblis et sur des esprits déprimés... Les débuts furent donc difficiles, parce qu'il fallait subvenir à tout à la fois et se préoccuper simultanément des aliments, de l'eau potable, des abris, des remèdes contre la maladie, etc., et combattre un découragement bien naturel chez des populations déracinées, alors surtout que la mort exerçait ses ravages parmi elles.

La commission fit face à tout et, sans cesser de poursuivre les travaux d'arpentage, d'aménagement des exploitations et d'urbanisation, commença d'établir les réfugiés dans les installations productives dont elle leur fit mener à bien l'assèchement et la mise en culture, en leur fournissant des bois de construction, des semences, des instruments agricoles ; on planta des arbres fruitiers et des vignes, on fit des semailles, on commença des cultures maraîchères ; en même temps, on fit reprendre à un certain nombre de réfugiés, dans de nouvelles conditions, les métiers qu'ils avaient exercés en Anatolie... Bien entendu, tout cela ne se fit pas sans difficultés ni heurts ; les inondations, la sécheresse, les saute-rellés retardèrent les travaux, et les querelles entre réfugiés, les critiques des mauvais esprits, les insurmontables dégoûts de différentes colonies pour le district où elles avaient d'abord été installées (il fallut *jusqu'à cinq fois* changer de localité certains groupes), ajoutèrent des tâches nouvelles à l'œuvre déjà si complexe de la commission. Mais le courage, la persévérance et la confiance de la grande masse des réfugiés permirent néanmoins d'obtenir des résultats très satisfaisants en Thrace, en Macédoine, en Epire et en Crète. Actuellement, près de 500.000 familles sont non seulement installées, mais établies à demeure ; des écoles sont construites, des dispensaires ouverts, de nombreux services publics assurés par les nouveaux venus, même dans les régions urbaines. Enfin ces derniers ont cessé d'être des réfugiés et en quelque sorte des déracinés ; ils ont commencé de s'attacher au sol sur lequel ils ont été transplantés.

Sans doute, de tels résultats doivent être consolidés et complétés : les colons ne sont pas suffisamment assimilés pour qu'on ne doive pas les maintenir encore en tutelle ; dans nombre de campagnes, la sécurité des maisons n'est pas suffisamment assurée, et la police rurale ne réussit pas toujours à faire respecter les biens d'autrui ; la lutte contre le paludisme n'est pas terminée. Le gouvernement hellénique s'en rend compte ; de là son plan d'assèchement et de mise en valeur des terres en Macédoine, notamment dans la vallée du Vardar, et son projet de construction d'un réseau de routes nouvelles. Sans doute, nombre des œuvres entreprises actuellement ne donneront pas de bénéfices immédiats ; mais, pour être à assez longue échéance, les résultats n'en seront pas moins très heureux pour la Grèce, dont l'afflux de la population anatolienne accroît indubitablement la force numérique et active la mise en valeur économique de la contrée, préparant ainsi au pays, dans l'avenir, un nouvel essor.

La deuxième partie du tout récent ouvrage de M. Jacques Ancel sur *la Macédoine, son évolution contemporaine* (Paris, Delagrave, 1930, in-8 de 352 pages) est consacrée à l'étude de la récente colonisation de ce pays et montre précisément, avec faits et chiffres à l'appui, quel rôle

considérable les réfugiés grecs d'Anatolie ou, si l'on préfère, les immigrés venus de l'Asie mineure, jouent dans la constitution de la nouvelle Macédoine hellénique. Sur les 1.221.849 immigrés venus de la Thrace orientale et surtout de l'Anatolie en Grèce entre 1923 et 1928, 281.257 ont été installés en Macédoine, soit près de la moitié, et, parmi eux, 90 0/0 des colons ruraux, si bien que ce pays a reçu 427.269 réfugiés ruraux et seulement 153.988 réfugiés urbains. Les premiers se répartissent ainsi au point de vue de la provenance :

	Familles	Individus
Asie Mineure (Ionie).....	31.449	421.999
Asie Mineure (Pont).....	35.536	430.281
Caucasie (et Arménie).....	9.146	32.598
Thrace orientale.....	28.781	114.302
Bulgarie.....	6.431	24.954
Divers.....	768	3.163

Par conséquent, 76.131 familles rurales, comprenant un total de 284.878 individus, ont été établies sur le sol de la Macédoine par les soins de la Commission des Réfugiés ; or, aujourd'hui, elles « s'enracinent », écrit M. Ancel après enquête faite sur place.

Le réfugié (note M. Ancel à la p. 167) a conscience de sa propriété. Ce n'est plus du provisoire. Cette famille de cinq personnes, qui a vécu cinq ans dans un wagon abandonné, a maintenant son foyer. Telle autre ajoute à la maison-type un étage. Ici on met des rideaux brodés aux fenêtres, et là des fleurs, des plates-bandes. L'idée de la sécurité, du définitif, est entrée dans les esprits.

Aussi bien la mortalité a diminué et la natalité augmenté. Au début, la natalité ne dépassait pas 12 00/00, la mortalité atteignait des sommets, 35 ou 36 00/00. Maintenant, la proportion est entièrement renversée : la natalité moyenne est de 33 00/00 et la mortalité ne dépasse pas 14 00/00. La sécurité a engendré non seulement le souci de la santé, mais les préoccupations d'avenir.

La petite culture intensive a sauvé ces paysans, écrit M. Ancel ; que d'exemples il en donne ! Prenons-en un simplement, celui de la petite et haute plaine d'Enôtia (Mogléna des Slaves), d'une superficie de 10.000 hectares.

La moitié de sa superficie est seule fécondée ; elle paraît cependant comme une oasis. Ses 42 villages ont donné, en 1928, 200 tonnes de soie grège, 400 tonnes de tabac, 500.000 kilos de piments, des haricots blancs, du sésame, sans oublier le blé, dont le rendement est de 12 quintaux à l'hectare. Au début de l'automne, les larges feuilles de mûriers assombrissent les pistes et cachent les villages. Les petites feuilles vertes du tabac sont surmontées de la feuille mauve, que respectent les arracheuses. Des choux immenses s'alignent dans les potagers. Pourtant, entre les mûraies et les champs, des vides : des pistes traversent des torrents, sages alors, mais qui inondent périodiquement les fonds, ou lancent sur les cultures des avalanches de sables et de pierres. La nature n'est pas partout disciplinée encore.

Nous ne saurions suivre plus longtemps M. Ancel dans le récit de sa visite dans ce canton des hautes plaines occidentales de la Macédoine.

En le lisant d'un bout à l'autre, en voyant avec lui les résultats obtenus par l'Office autonome, on comprend quelle œuvre d'avenir se trouve ainsi amorcée et on pressent quels résultats féconds elle ne tardera pas à produire.

La situation intérieure. — Un de nos amis, qui a longtemps vécu en Turquie et qui connaît bien les sentiments intimes de ses habitants, nous a récemment envoyé, du poste d'observation où il réside actuellement, des appréciations motivées sur la situation présente de la République turque. Nous en extrayons les intéressants passages que voici :

La terre de Moustapha Kemal est maintenant une terre de désolation. La révolte de Menemen n'est qu'un épisode d'une réaction qui continuera. Les pendaisons la ralentiront peut-être, mais ne l'arrêteront pas. Le peuple en a assez. Pressuré d'impôts, berné par des promesses jamais réalisées, aux prises avec une crise financière et commerciale sans précédent, il est las d'un régime qui a tout détruit sans rien édifier. L'aurole du Ghazi a pâli aussi ; tout le monde parle de ses débauches et de son ivrognerie. Pour se maintenir, il a encore l'armée ; mais déjà, de ce côté, partent des plaintes ; la solde arrive moins régulièrement et la carrière militaire n'est plus le Pactole d'après la guerre de l'Indépendance. Toute résistance est domptée par la crainte de la corde ; on pend à tour de bras. Cette méthode dure un temps, et la corde trop chargée finit un jour par se rompre.

En attendant, c'est le marasme qu'un vieux fatalisme aidé encore à supporter, mais pour combien de temps ?

Extrême-Orient

SIAM

Un congrès de médecine tropicale à Bangkok. — Le 8 décembre 1930 a été ouvert à Bangkok le huitième Congrès organisé par l'Association de Médecine tropicale d'Extrême-Orient. La Chine seule, parmi les pays de l'Extrême-Orient, n'était pas officiellement représentée à ce congrès, où l'Inde britannique et ses différentes provinces avaient envoyé neuf délégués (tous Européens), le Japon et ses colonies ou possessions, sept délégués, les Indes Néerlandaises cinq et l'Indochine française trois délégués, — autant que les Etablissements du Détroit, les Etats Malais fédérés et Hong-Kong. Les Philippines, l'archipel hawaïen, le Nord-Bornéo britannique, Macao avaient envoyé un ou deux délégués, et la Société des Nations, comme aussi la Fondation Rockefeller étaient représentées à cette session.

Le président du Congrès (qui comptait en tout 177 membres présents), le prince siamois Thavara, a pris comme sujet de son discours inaugural l'histoire de la médecine ancienne et moderne au Siam. Il a constaté que, si des médecins de la vieille école exercent encore leur art dans ce

pays, le Siam a réalisé néanmoins des progrès étonnants au cours des dernières années. On trouve maintenant des hôpitaux partout ; on commence à combattre la lèpre ; on se soucie beaucoup de la santé publique ; Bangkok et Chien Mai possèdent des écoles pratiques d'infirmières. Plus que nombre de gouvernements, le Siam s'efforce sérieusement d'éduquer son peuple au point de vue de l'hygiène, et la Fondation Rockefeller guide le développement de l'école médicale siamoise dans une ligne strictement occidentale.

CHINE

Tchang Sue Liang à Tientsin. — Le maréchal Tchang Sue Liang est rentré le 20 janvier à Moukden après une absence de deux mois. On avait fait courir le bruit qu'il hésitait à regagner sa capitale, les principaux chefs du clan mandchou désapprouvant, assurait-on, son rapprochement avec Nankin, ses « complaisances » vis-à-vis de Chang Kai Shek. On l'avait même dit résolu à se démettre de ses fonctions de commandant en chef des troupes du Nord-Est et de président du gouvernement du Fengtien (Moukden) pour ne conserver que sa charge de vice-généralissime des armées nationales qu'il tenait de Nankin. Mais il semble que la prolongation du séjour qu'il fit à Tientsin s'explique par son désir de régler la question complexe de la réorganisation des provinces du Nord confiées à sa garde.

Il s'agissait avant tout de prendre en main les armées des deux grands chefs écartés de la scène politique, Yen Si Chan, ancien chef du Chansi, ancien président du gouvernement nordiste, et Feng Yu Siang, maître en fait des provinces du nord-ouest.

Une conférence se tint à Tientsin. Elle mit en présence, d'une part, les généraux qui, dans la dernière guerre, luttèrent contre Nankin, et, d'autre part, Tchang Sue Liang et son état-major. Trois questions distinctes étaient à résoudre : promotion, répartition des garnisons, indemnités.

Les officiers de l'armée du Chansi ayant reconnu Tchang Sue Liang pour leur chef suprême, il fallut les élever en grades. Le regroupement des troupes offrit plus de difficultés, les chefs refusant d'aller tenir garnison dans les régions pauvres. Quant aux indemnités à servir, le montant offert fut jugé insuffisant par ceux qui devaient en bénéficier, et, sur ce point, la conférence de Tientsin n'aboutit pas. Les divisions Kouominchun de Feng Yu Siang qui, au cours du conflit de l'année dernière, ne subirent pas de lourdes pertes et dont la valeur militaire est demeurée intacte, se montrèrent intraitables.

Les chefs militaires refusèrent 400 000 dollars. Pour les satisfaire, il eût fallu le double. Le ministre des finances de Nankin dut venir lui-même

étudier la question. Il fut décidé que Tchang Sue Liang fournirait les fonds nécessaires et que les revenus de la province du Chansi serviraient à faire le complément.

Les difficultés rencontrées dans cette réorganisation militaire montrèrent que les anciennes forces rebelles du nord sont toujours animées du même esprit particulariste, « féodal », et qu'elles ne sont pas prêtes à se fondre dans l'armée nationale que Nankin s'efforce de constituer.

Envoyés de la S.D.N. en Chine. — A la demande du gouvernement de Nankin, le conseil de la Société des Nations a chargé de mission en Chine deux chefs de sections de la S.D.N. L'un, sir Arthur Galter, qui dirige les services financiers et commerciaux, procédera à une enquête sur la répercussion de la crise mondiale en Chine. L'autre, M. Robert Haas, qui dirige les services du transit, étudiera la question des communications. Le but dernier de cette double mission est de poser les données d'une collaboration pratique et technique entre l'administration chinoise et les organisations de la S.D.N.

Précédemment, le docteur Rajchmann, directeur des services d'hygiène de la Société, avait inspecté les formations sanitaires chinoises.

On annonce que le gouvernement de Nankin a, en outre, demandé le concours d'un conseiller financier de la S.D.N.

Le nouveau Ministre de Chine à Paris. — M. Kao Lou, qui, le premier, a représenté le gouvernement nationaliste à Paris, est rappelé à Nankin pour occuper le poste de ministre de l'Instruction publique. Il est remplacé par M. Chien Young Ming, président d'un consortium financier chinois, « The Joint Savings Society », qui groupe à Changhaï quatre grandes banques.

Le nouveau ministre de Chine en France, natif, comme le président Chang Kai Shek, du Tchékiang, a fait ses études au Japon et un long séjour aux Etats-Unis où il s'initia aux méthodes bancaires américaines. Dès l'organisation du gouvernement Kouomintang, il fut, après avoir été vice-président de la Banque des Communications, vice-ministre des finances. Il seconda activement et utilement à ce poste le ministre T.V. Soong.

On attribue la nomination de M. Chien Young Ming à la légation de Paris au désir des dirigeants nationalistes de développer les relations commerciales entre la France et la Chine. Ce personnage ne parle pas français, mais sa compétence est indiscutable, assure Nankin, en matière bancaire et économique.

Un emprunt chinois en Amérique. — La Chine s'inquiète de la baisse du métal argent. Cette dépréciation s'est accentuée au cours de l'année 1930 sous l'effet de la débâcle boursière américaine et de la dépression économique générale.

Au mois de septembre dernier, une note émanant du gouvernement chinois et remise au gouvernement américain attirait l'attention de ce dernier sur l'amointrissement du pouvoir d'achat de la Chine causé par une dépréciation qu'il était temps d'arrêter si l'on voulait maintenir à son niveau normal le commerce des pays dont la Chine est la cliente et éviter des difficultés dans le service des emprunts extérieurs contractés en or.

A la suite de cette intervention, les Etats-Unis envisagèrent diverses mesures de stabilisation du métal blanc.

D'ailleurs l'argument relatif au déclin du commerce étranger impressionna les Américains. Leurs importations en Chine et leurs exportations de Chine diminuent. Dans l'année fiscale 1929-1930, les premières ont été de 135.400.000 dollars contre 172.100.000 dollars l'année précédente ; et les secondes ont été de 153.900.000 contre 171.200.000.

Le 10 janvier, un groupe de financiers se réunirent à Salt Lake City en vue d'étudier un projet d'emprunt chinois en argent. Ils représentaient les producteurs du métal argent du Mexique et des Etats de l'Ouest. Un Américain connu dans les milieux chinois sous le nom de Linbarger assistait à la conférence comme mandataire, assurait-il, du Yuan législatif dont il est l'un des conseillers.

On signalait en même temps la présence à New-York de M. Tsu Ye Pei, directeur de la Banque Centrale de Chine, qui, suivant des informations de presse, tentait de conclure l'achat de quelques millions d'argent.

Le gouvernement chinois se défendait d'avoir pris l'initiative de ces tractations, mais des déclarations faites par M. Hou Han Min, président du Yuan législatif, montrèrent tout au moins qu'il les suivait de près.

Nous accueillons volontiers, disait-il, l'offre américaine qui répond si bien à l'idée de Sun Yat Sen suivant laquelle le concours du capitalisme étranger est absolument nécessaire à la réorganisation du pays. Grâce à l'emprunt projeté, nous développerons l'industrie nationale, nous achèverons les réseaux routier et ferré, nous ferons de notre réforme monétaire une réalité.

Cependant, cette opinion n'est pas partagée par tous les dirigeants de Nankin. L'un d'eux, et non des moindres, M. Soong, ministre des finances, affirmait que l'emprunt dont il était question porterait préjudice aux intérêts nationaux. Il allait jusqu'à dénoncer l'esprit exagérément calculateur des Américains, les producteurs de métal argent songeant à se débarrasser de leur stock et les manufacturiers à vendre mieux leur matériel à la faveur de la cession du métal blanc.

Les partisans de l'opération projetée répliquèrent que cette crainte n'était pas fondée ; que les ressources fournies par l'emprunt devaient être utilisées à l'intérieur du pays, pour l'exploitation des richesses naturelles, l'équipement

économique et, finalement, pour un travail de mise en valeur qui contribuerait au développement des exportations.

Au reste, on reconnaît que les exportateurs américains entendent bien bénéficier du renouveau économique escompté comme suite de l'opération d'emprunt.

Et, exemple de la confusion qui règne dans les attributions des présidents et ministres de Nankin — M. Hou Han Min, chef de la Cour législative, sut faire prévaloir son avis sur celui de son collègue des finances !

Lui-même a fait connaître les grandes lignes du projet d'emprunt.

Il s'agirait d'un milliard d'onces d'argent prêtées pour 50 ans sans garanties, par versements par tranches de 200 millions. L'intérêt serait de 2 0/0. Une Commission sino-américaine contrôlerait l'emploi des fonds.

La presse étrangère a diversement commenté les informations données sur les négociations en cours.

Les journaux allemands se sont fait l'écho d'une opinion américaine hostile à un emprunt qui n'améliorerait pas sérieusement la situation du marché. Ce projet, a écrit la *Gazette de Francfort*, envisage presque exclusivement les intérêts des producteurs de l'argent métal nord-américains.

La presse japonaise est d'avis que l'emprunt n'aura qu'un effet passager sur l'accroissement de la puissance d'achat de la Chine. Quelques journaux ont exprimé la crainte que ce projet ne vise qu'à affaiblir l'influence économique du Japon en Extrême-Orient.

Quant à la presse soviétique, elle accuse tout simplement les Etats-Unis de vouloir s'annexer économiquement la Chine.

De divers côtés, on remarque encore que les puissances se sont engagées à la Conférence de Washington à ne pas négocier séparément des projets d'emprunts. En effet, lors des pourparlers qui précédèrent la conclusion du traité dit de la « porte ouverte », du 6 février 1922, les puissances convinrent « de ne plus se faire concurrence en avançant de l'argent à la Chine ». L'emprunt nécessité par la situation monétaire et économique actuelle de ce pays intéresse l'ensemble des puissances.

JAPON

Un grave différend soviéto-japonais. — En ces dix dernières années, s'appuyant sur des conventions conclues entre le gouvernement de Tokio et le pouvoir soviétique, ou, dans bien des cas, sur des accords tacites entre les représentants plus ou moins qualifiés de ce même gouvernement et les autorités russes locales, des firmes japonaises exploitaient diverses entreprises commerciales et industrielles et, notamment, des pêcheries de la mer d'Okhotsk. La Banque de Corée commanditait et facilitait ces opéra-

tions par l'intermédiaire de sa succursale de Vladivostok qui n'existait et ne fonctionnait qu'en vertu d'une tolérance de l'administration soviétique.

Durant cette longue période d'expansion économique nipponne, les relations des Japonais et des Russes ne furent pas toujours exemptes de difficultés. Les incidents, néanmoins, se réglèrent sans que Moscou eut à intervenir. Mais, au cours de ces derniers mois, la succursale de Vladivostok reçut fréquemment la visite d'inspecteurs des finances russes, et, sous le prétexte que la Banque se livrait à des spéculations illícites sur le change, ces délégués du commissariat soviétique de Khabarovsk examinaient dans le détail les opérations effectuées.

Enfin, le 13 septembre, l'établissement japonais fut invité par les autorités locales d'avoir à se conformer aux instructions du 31 mai 1928 prohibant les opérations de change en rouble contre des espèces étrangères sur la base du cours libre. De fait, ces instructions étaient formelles, mais bénéficiant d'une licence obtenue par faveur spéciale, la Banque pratiquait le change sans tenir compte du cours forcé du rouble, c'est-à-dire à un taux de 75 0/0 inférieur aux cotations officielles. C'est d'ailleurs beaucoup grâce à cette facilité que les entreprises japonaises prirent de l'extension dans cette région.

La notification soviétique fut vivement critiquée à Tokio. Dans une interview, le ministre des finances déclara que la filiale de la Banque de Corée avait toujours conduit ses opérations suivant les règles universellement en usage et qu'on ne pourrait la contraindre à établir le change sur un cours fixé arbitrairement, au mépris de la loi de l'offre et de la demande.

C'était heurter de front la politique économique soviétique qui vise à se distinguer des méthodes « bourgeoises ». Aussi l'ambassadeur russe à Tokio fit-il remarquer que la Banque de Corée est la seule institution capitaliste établie dans l'U.R.S.S. et qu'elle n'a jusque-là existé qu'à titre précaire.

Le 17 décembre, les Soviets résolurent d'en finir. Ils opérèrent une perquisition dans l'établissement japonais dont la fermeture fut ordonnée après que livres comptables, valeurs et espèces eussent été mis sous scellés. La direction de la banque fut condamnée à payer des droits s'élevant à 2.600.000 roubles, toutes les opérations de change effectuées depuis le 21 mars 1928 étant considérées comme frauduleuses.

De nombreuses entreprises japonaises de cette région sont atteintes par l'acte nettement hostile des Soviets, et principalement les pêcheries, qui, bien que leur exploitation soit garantie par un traité, auront à payer un prix de location très élevé, sept millions de yen au lieu de deux, et devront, en outre, verser au fisc russe huit à dix millions de yen annuellement au lieu de quatre. Dans ces conditions, cette industrie paraît condamnée à disparaître.

La réplique du ministère des affaires étrangères japonais n'a pas manqué d'énergie. Le gouvernement de Tokio est résolu à prendre des mesures de rétorsion. Il fermera la Dalbank de Kobé et appliquera aux produits russes un tarif prohibitif. L'ambassadeur du Japon à Moscou demanda au gouvernement de l'U.R.S.S. d'annuler l'ordre de fermeture.

Il ne semble pas que cet incident doive engendrer une guerre économique soviéto-japonaise. Comme l'écrit la *Dépêche Coloniale*, « les deux états, qu'un vieux fond d'hostilité sépare, ne peuvent vivre en paix que s'ils s'assurent l'un l'autre des avantages matériels dans la région de leur voisinage ».

La Russie a tout intérêt à régler amicalement le différend, au moment où elle engage des négociations avec les financiers japonais pour obtenir un crédit à long terme permettant de mettre en application le plan quinquennal d'industrialisation.

C'est, toutefois, un fait nouveau, et très significatif, que cette tentative de Moscou d'arrêter l'essor, dans le nord-est asiatique, des entreprises nipponnes — pêcheries, exploitations minières, forestières, industries pétrolières — qui ont bénéficié des facilités accordées au Japon à l'époque où la Russie soviétique s'efforçait de se concilier le gouvernement de Tokio.

D'un point de vue plus général, il est intéressant de remarquer que le pouvoir central de l'U.R.S.S. impose maintenant sa loi là où il avait coutume de s'en remettre au jugement de l'administration locale.

L'extension du chômage. — Le Gouvernement a approuvé un projet d'emprunt de 34 millions de yen qui, dans l'unique but de fournir du travail aux chômeurs, dont le nombre s'accroît rapidement, seront employés à des travaux d'utilité publique. Or, il y a quelques mois, M. Inouye, ministre des Finances, s'était élevé contre le bruit suivant lequel le Cabinet pensait recourir à des emprunts nationaux pour venir en aide aux sans-travail. « Ce remède, avait-il dit, serait inefficace ; il appartient aux seules autorités locales de combattre le chômage. » Il faut que le mal ait fait de rapides progrès pour que le gouvernement se décide à lancer un emprunt de secours, moyen que naguère il condamnait.

D'année en année, depuis une décade, le nombre des chômeurs a augmenté ; mais, en 1930, le mouvement s'est précipité. On considérait jusqu'ici que le chômage était avant tout une conséquence de l'accroissement de la population. L'importance prise par ce phénomène social aurait diverses causes : libération d'un grand nombre d'ouvriers à la suite de l'achèvement des travaux de reconstruction des quartiers détruits par le tremblement de terre de 1923 ; suspension, par mesure d'économie, du travail dans les chantiers ouverts par les précédents gouvernements, disparition de nombreu-

ses manufactures ; politique de compressions budgétaires et levée de l'embargo sur l'or, qui auraient aggravé le marasme des affaires.

Au mois de novembre 1929, une enquête officielle évaluait le nombre des sans-travail à 315.000, sur un total de 6 millions d'ouvriers. Un mois plus tard, une nouvelle enquête faisait ressortir le chiffre de 800.000. Mais il ne s'agit là que des chômeurs enregistrés dans les bureaux de placement. Beaucoup d'ouvriers et d'ouvrières à la recherche d'une place ne se font pas connaître.

Au moment de la publication des chiffres officiels, une enquête privée évaluait le nombre des chômeurs à 1 million au moins. Ce chiffre était, six mois plus tard, largement dépassé. Toutefois, le gouvernement n'a pas jugé utile de publier de nouveau le nombre des inscriptions aux bureaux de placement. S'il l'avait fait, il eût été mis dans l'obligation de servir des allocations aux chômeurs. Or, sa politique d'économie le lui défendait, et d'ailleurs, étant donné la mentalité de l'ouvrier asiatique, le fait de verser des secours réguliers aux sans-travail en eût rapidement augmenté le nombre. De l'avis de tous les publicistes japonais qui ont traité la question, l'ouvrier aurait quitté son travail pour devenir bénéficiaire de la caisse de secours. La crainte d'aboutir à un pareil résultat éloigna le gouvernement de toute initiative relevant de la politique d'assistance. Et, devant l'extension et la gravité de la crise, il adopta le remède préconisé par l'opposition : embauchage des chômeurs sur des chantiers publics, construction de routes, de lignes ferrées, de canaux d'irrigation et autres travaux entrepris grâce aux fonds de l'emprunt. Mais, en prenant cette décision, il paraît se déjuger — et déjà l'opposition le lui reproche — car M. Hamaguchi, président du Conseil et chef du parti Minseitô, avait fait de l'abandon des grands travaux non indispensables un article essentiel de son programme.

ASIE ANGLAISE

L'agitation nationaliste. — Pendant toute l'année dernière, le mouvement anti-britannique n'avait cessé de croître, et de s'étendre en largeur comme en profondeur. La nouvelle année s'ouvrait donc sous les plus inquiétants auspices : les manifestations continuelles, les collisions journalières avec la police, les inévitables brutalités d'une répression pourtant réduite à son minimum, les excitations répétées à la désobéissance civile, avaient fini par empoisonner l'atmosphère, créant un tragique malentendu entre Anglais et Indiens.

Les événements de janvier montrent que le mouvement nationaliste, loin de s'être épuisé contre la volonté de calme des Anglais, n'a fait

que s'accroître en force : pendant tout ce dernier mois, c'est la même triste chronique, la même lassante répétition des mêmes faits que par les mois passés : arrestations, condamnations, émeutes, répressions, attentats. Le 5 janvier, c'est la propre femme du leader nationaliste, Mme Jawaharlal Nehru, qui est condamnée à 6 mois de prison pour avoir conseillé le refus de paiement des taxes ; deux jours après, c'est Patel, l'un des présidents du Congrès, qui se voit infliger 15 mois d'emprisonnement ; à la fin du mois, c'est le maire de Calcutta, Subhas-Bose, qui est arrêté par deux fois.

Graves émeutes à Bombay, en guise de cadeau de Nouvel-An, pour célébrer la Proclamation d'Indépendance de l'an passé : le calme ne fut rétabli qu'à 4 heures du matin. Le décès de Mohamed Ali, l'un des délégués musulmans à la Conférence de Londres, provoque un « hartal » général à Bombay. Puis, c'est l'exécution des assassins de Sholapur (13 janvier) qui amène de nouveaux troubles. Pour honorer les « martyrs de Sholapur », le Congrès ordonne une journée de deuil. Résultat : « hartal » à Bombay, émeutes à Karachi. En fin de mois, c'est l'« Indépendance Day » qui amène son nouveau contingent de bagarres, de charges de police, de coups, de blessures et de « martyrs » à Calcutta et aux environs de Patna, dans le Bihar. Et le mouvement s'étend dans le Sindh, et dans l'Assam, où les émissaires du Congrès cherchent à soulever les tribus montagnardes comme ils réussirent à le faire l'an passé dans la Province Frontière du N. W. avec les Afridis.

A côté de la « désobéissance civile », le terrorisme : un attentat manqué sur l'Express de Pechaver, et le sauvage massacre à Lahore d'une femme d'officier et de ses deux petites filles, « pour venger les femmes et enfants de l'Inde assassinés par les Anglais ». A la suite de quoi, à Lahore, dans le cantonnement européen, pour rassurer la population, le gouvernement doit placer une sentinelle armée devant chaque bungalow, faire circuler des patrouilles toute la nuit, et faire garder par des sentinelles en arme chaque porte et chaque fenêtre des principaux clubs (19 janvier).

De simples faits de ce genre éclairent singulièrement la situation politique. Les accusations de brutalité portées contre la police et dont le *Manchester Guardian* s'est fait l'écho — violations de domicile, passage à tabac, charges de la foule à coups de fouet ou « lathis », provocations, traitements inhumains envers les prisonniers parqués dans des prisons de fortune, les locaux ordinaires étant déjà plus que pleins — montrent que, même du côté anglais, l'on commence à perdre son sang-froid. Il est nécessaire de se rappeler toujours cette extraordinaire situation, cet état d'exaltation fébrile dû à près de 12 mois de conflits journaliers, si l'on veut comprendre les réactions indiennes devant les propositions de la Conférence de la Table Ronde, mûries calmement autour des tapis verts. Il ne

faut pas oublier qu'elles s'adressent à des hommes qui, depuis des mois, vivent dans la bataille ou les prisons.

Bibliographie

Nobuhiro MATSUMOTO: *Le Japonais et les langues austro-asiatique*. Etude de vocabulaire comparé. Paris, Geuthner, 1928, in-4° carré de X-117 pages.

On qualifie d'*austroasiatiques* une famille de langues parlées aujourd'hui encore en Asie méridionale, et dont les représentants les plus caractéristiques sont le vieux-mon et le vieux-khmer. Grande a été la force d'expansion de cette famille de langues: elle s'est épanouie sur un vaste domaine maritime jusqu'au Japon, jusqu'en Polynésie, voire même jusqu'en Californie. Mais jusqu'à quel point, dans chaque pays touché par elle, cette expansion s'est-elle produite, voilà ce qu'il importe de préciser, et ce que, pour le Japon, vient de rechercher, au point de vue linguistique, M. Nobuhiro Matsumoto dans *le Japonais et les langues austroasiatiques*.

Depuis longtemps, on apercevait dans la civilisation japonaise un apport venu des Mers du Sud. Pour en déterminer l'importance, M. Matsumoto a entrepris une vaste enquête dont, pour la religion, les résultats ont déjà été signalés en mai 1930 (cf. la p. 206), mais qui a porté sur nombre d'autres points, l'anthropologie, l'ethnographie, l'archéologie, la mythologie, le folklore. Partout, l'érudit japonais a noté une influence méridionale qu'il a signalée avec raison dans l'introduction du livre dont nous rendons compte; mais nulle part les ressemblances ne sont plus frappantes et les rapports mieux attestés que dans le domaine linguistique, entre le vocabulaire du japonais ancien et celui des langues austroasiatiques. Une centaine de racines japonaises ont leur équivalent dans ces langues plus méridionales; usuels sont les substantifs, les adjectifs et les verbes japonais qui montrent de telles ressemblances; remarquable est la régularité des correspondances phonétiques entre le japonais ancien et les langues austroasiatiques. Aussi M. N. Matsumoto se tient-il autorisé à penser qu'entre ces langues existe « une parenté initiale » dont plus tard, le jour où sera plus étudiée la morphologie de l'austroasiatique commun, la comparaison de la morphologie des deux langues confirmera l'existence. Ce sont là des conclusions intéressantes; elles font, du mémoire de M. Nobuhiro Matsumoto, de ses rapprochements de toutes sortes et de ses appendices, une précieuse et utile contribution à l'étude de l'expansion des populations austro-asiatiques en direction du Japon.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS

Relations France-Maroc

au départ de Paris-Quai d'Orsay

1° Par Hendaye, Madrid, Algésiras et Tanger (service quotidien).

Trains rapides (1^{re}-2^e classes et toutes classes); services de luxe (wagons-lits, la nuit; wagons-salons, le jour) de Paris à Madrid; entre Madrid et Algésiras service tri-hebdomadaire de wagons-lits. Trajet minimum de Paris à Tanger en 44 heures par le « Pyrénées-Côte d'Argent »; 3 heures de mer. Correspondance immédiate à Tanger par train rapide pour Fez, Rabat, Casablanca et Marrakech.

2° Par chemin de fer Paris-Toulouse et par avion au départ de Toulouse.

Service aérien quotidien de Toulouse pour Tanger, Rabat, et Casablanca. Une nuit en chemin de fer; 10 heures d'avion, escales comprises.

3° Par Toulouse, Port-Vendres, Oran et Oudjda.

Service maritime hebdomadaire — 31 heures de mer — Trains rapides toutes classes et couchettes Paris-Port-Vendres-Quai; transbordement direct du train au paquebot. Train direct à Oudjda et de Fez à Tanger et à Marrakech par Casablanca, avec correspondance automobile de la C. T. M. entre Oudjda et Fez.

4° Par Bordeaux et Casablanca.

Service maritime hebdomadaire. Traversée en trois jours par les rapides et confortables paquebots « Meknès » et « Marrakech ».

Pour tous renseignements s'adresser aux Agences de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail, à la Maison du Tourisme, 53, avenue George-V, à Paris, ou aux principales Agences de Voyages.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Foire internationale de Lyon

La Foire de Lyon ouvre ses portes du 2 au 15 mars. A cette occasion, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés pour Lyon par les gares des Grands Réseaux français, à partir du 1^{er} mars, sont valables, jusqu'au 16 mars inclus, sans faculté de prolongation.

Pour les exposants et leur personnel, il est prévu une durée de validité plus étendue. Les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés du 2 février au 15 mars sont valables jusqu'au 15 avril. Avant leur départ de Lyon, les intéressés sont tenus de faire timbrer par la gare leur certificat d'exposant ou d'employé d'exposant.

Les Sports d'hiver au Mont-Revard

A 9 heures de Paris ou de Marseille, à quelques heures de Lyon ou de Genève, le Plateau du Revard, relié à Aix-les-Bains par un chemin de fer à crémaillère est, à 1.500 mètres d'altitude, le champ d'élection des amateurs de sports d'hiver.

A proximité du Grand Hôtel P. L. M. du Revard, ouvert tout l'hiver, on trouve toutes les installations de sports d'hiver: patinoire éclairée de 4.000 mètres carrés, piste de curling, piste de luge, vastes champs de ski, tremplins de saut de difficulté graduée, etc...

Au programme de la saison figurent des manifestations nombreuses et variées.

Signalons, en particulier les suivantes:

20 février. — Coupes de slalom en ski (pour dames) « Royal » et « Europe » d'Aix-les-Bains.

22 février. — Journée norvégienne; Concours de saut au Grand Tremplin de la Gaillardie.

1^{er} mars. — Championnat du Club des Sports d'hiver au Mont-Revard.

Du 2 au 8 mars. — Avant-dernier essai de la Coupe Gabriel Cordier et de la Coupe de Neuflyze.

Du 9 au 15 mars. — Dernier essai et distribution des coupes G. Cordier et de Neuflyze.

Le Gérant: H. COMBAT